



Réunion du Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg
du vendredi 29 janvier 2021 à 9 heures
en salle des Conseils du Centre administratif et en visioconférence
Convoqué par courrier en date du 22 janvier 2021

Compte-rendu sommaire

Assistaient à la réunion sous la présidence de Mme Pia IMBS, Présidente de l'Eurométropole de Strasbourg

Mmes et MM. les Vice-présidents-es :

Jeanne BARSEGHIAN (procuration donnée à Danielle DAMBACH à partir du point 4), Danielle DAMBACH, Syamak AGHA BABAEI (procuration donnée à Gérard SCHANN à partir du point 17), Vincent DEBES (procuration donnée à Pia IMBS à partir du point 1), Anne-Marie JEAN, Alain JUND, Françoise SCHAETZEL, Thierry SCHAAL, Suzanne BROLLY (présente à compter du point 1 et procuration donnée à Marc HOFFSESS pour le point 13), Philippe PFRIMMER, Caroline ZORN, Valentin RABOT, Cécile DELATTRE, Nathalie JAMPOC-BERTRAND, Béatrice BULOUE, Marie-Dominique DREYSSE (procuration donnée à Françoise SCHAETZEL du point 5 au point 40), Pierre ROTH, Murielle FABRE, Christian BRASSAC (procuration donnée à Marc HOFFSESS à compter du point 4).

Mmes et MM. les Conseillers-ères :

Eric AMIET, Camille BADER, Christian BALL (procuration donnée à Jean-Philippe MAURER à partir du point 5), Jacques BAUR, Bruno BOULALA, Rebecca BREITMAN, Andrée BUCHMANN, Yasmina CHADLI, Wilfrid DE VREESE, Salem DRICI (procuration donnée à Caroline ZORN à compter du point 5), Antoine DUBOIS, Sophie DUPRESSOIR, Bernard EGLES, Alexandre FELTZ, Alain FONTANEL, Claude FROEHLI, Céline GEISSMANN, Catherine GRAEF-ECKERT, Christine GUGELMANN, Valérie HEIM, Jonathan HERRY (procuration donnée à Gérard SCHANN du point 1 au point 5) Jean Luc HERZOG, Jean-Louis HOERLE, Marc HOFFSESS, Jean HUMANN, Martine JEROME, Michèle KANNENGIESER, Annie KESSOURI, Jean-Louis KIRCHER, Christel KOHLER (procuration donnée à Rebecca BREITMANN à compter du point 5), Aurélie KOSMAN, Salah KOUSSA, Céleste KREYER, Marina LAFAY (procuration donnée à Yasmina CHADLI à compter du point 40), Gildas LE SCOUEZEC (procuration donnée à Elodie STEINMANN à compter du point 49), Michèle LECKLER, Guillaume LIBSIG, André LOBSTEIN, Dominique MASTELLI, Nicolas MATT (procuration donnée à Alain FONTANEL à compter du point 1), Jean-Philippe MAURER, Isabelle MEYER (procuration donnée à Jean-Philippe VETTER à compter du point 40), Anne MISTLER, Serge OEHLER, Pierre OZENNE (procuration donnée à Joël STEFFEN à compter du point 1), Pierre PERRIN, Thibaud PHILIPPS, Jean-Paul PREVE, Abdelkarim RAMDANE (procuration donnée à Yasmina CHADLI à compter du point 7), Anne-Pernelle RICHARDOT, Marie RINKEL, Lamjad SAIDANI, René SCHAAL (procuration donnée à Laurent ULRICH à compter du point 40), Jean-Michel SCHAEFFER, Elsa SCHALCK (procuration donnée à Jean-Philippe VETTER à compter du point 2), Gérard SCHANN, Patrice SCHOEPFF, Georges SCHULER, Benjamin SOULET, Antoine SPLET, Joël STEFFEN, Elodie STEINMANN, Doris Elisabeth TERNOY, Lucette TISSERAND (procuration donnée à Jonathan HERRY à compter du point 49), Catherine TRAUTMANN, Owusu TUFUOR (procuration donnée à Patrice SCHOEPFF du point 1 au point 6), Hülliya TURAN (procuration donnée à Antoine SPLET à partir du point 49), Laurent ULRICH (procuration donnée à Pierre PERRIN pour le point 6), Jean-Philippe VETTER, Valérie WACKERMANN, Jean WERLEN, Carole ZIELINSKI, Nadia ZOURGUI.

Etaient absents-es et excusés-es :

Mme la Vice-présidente :

Fabienne BAAS (procuration donnée à Alain JUND)

Mmes et MM. les Conseillers-es :

Julia DUMAY (procuration donnée à Carole ZIELINSKI) ; Martin HENRY (procuration donnée à Andrée BUCHMANN) ; Floriane VARIERAS (procuration donnée à Carole ZIELINSKI) ; Ada REICHHART (procuration donnée à Sophie DUPRESSOIR) ; Patrick MACIEJEWSKI (procuration donnée à Andrée BUCHMANN)

Secrétaire de séance : Mme Caroline ZORN.

Service des assemblées
Direction Conseil, performance et affaires juridiques

Le Conseil de l'Eurométropole s'est réuni dans le cadre de dispositions dérogatoires aux dispositions normales de réunion du Conseil, en application de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire.

1. Débat d'orientation budgétaire 2021 de l'Eurométropole de Strasbourg.

Il est demandé au Conseil de prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2021 de l'Eurométropole de Strasbourg.

Prend acte

2. Vœu de l'exécutif relatif à l'impact de la crise sanitaire sur les finances de l'Eurométropole de Strasbourg.

Le Conseil est appelé à émettre le vœu qu'afin que l'Eurométropole puisse, d'une part, disposer d'une capacité d'autofinancement à même de lui permettre de s'engager dans le plan de relance, et, d'autre part, demeurer au rendez-vous de la solidarité avec les plus fragiles, l'État :

- compense la perte de recettes tarifaires subie durant le confinement du printemps et le reconfinement de l'automne 2020,
- garantisse le maintien d'un montant 2021 de cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE) identique à celui perçu en moyenne entre 2018 et 2020.

NB Mmes et MM. BREITMAN, KOHLER, FONTANEL, MATT ont « raté » de retenir ce point adopté en début de séance. Ils auraient voté contre.

Adopté à l'unanimité en début de séance

3. Mise en œuvre du dispositif d'étalement budgétaire et comptable des charges métropolitaines 2020 liées à la crise sanitaire.

Il est demandé au Conseil d'autoriser le dispositif d'étalement des charges exceptionnelles 2020 sur une durée de 5 ans pour l'Eurométropole de Strasbourg, et de comptabiliser sur le compte 4815 « charges liées à la crise sanitaire Covid19 » l'étalement de charges 2020 sur 5 années pour un montant total de 3 996 951,65 €, soit 799 390,33 € de quote-part annuelle.

Adopté à l'unanimité en début de séance

4. Emplois.

Il est demandé au Conseil de décider de différentes créations d'emplois présentées à la délibération.

Adopté. Pour : 72 voix + 2 – 1 – Contre : 15 voix + 1 – Abstentions : 4 voix + 1
(détails en annexe)

5. Création des commissions thématiques.

Il est demandé au Conseil de décider :

1. de la création des cinq commissions thématiques suivantes :
 - Démocratie, territoires, Europe,
 - Solidarité, lien social, vie quotidienne,
 - Transformation économique et écologique du territoire,
 - Ressources humaines et finances,
 - Mobilités et infrastructures.
2. que leur composition est ouverte à tous les membres du conseil de l'Eurométropole de Strasbourg.

Adopté. Pour : 85 voix + 6 – Contre : 0 voix – Abstentions : 2 voix
(détails en annexe)

6. Vélo à assistance électrique (VAE)- mise en place d'une aide à l'achat.

Il est demandé au Conseil d'approuver la nouvelle stratégie de promotion de l'usage des VAE ainsi que la mise en place de trois niveaux d'aides à l'achat de 300 €, 400 € et 500 €, dont l'attribution se fera selon la grille des quotients familiaux en vigueur pour la tarification solidaire pour les abonnements de transport en commun :

Quotient Familial (QF)	Montant du Quotient Familial	Montant de la subvention
QF1 et QF2	0 à 560 €	500 €
QF3	561 à 764 €	400 €
Supérieur ou égal au QF3	Supérieur ou égal à 765 €	300 €

Adopté. Pour : 93 voix + 3 – Contre : 0 voix – Abstentions : 0 voix
(détails en annexe)

7. Attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur de l'association Espace européen Gutenberg pour soutenir la création à Strasbourg du Centre européen Gutenberg des arts graphiques et des arts imprimés.

Il est demandé au Conseil de décider :

- dans le cadre de la politique de l'Eurométropole de Strasbourg de soutien aux entreprises créatives et à l'économie créative, d'attribuer la subvention de 50 000 € à l'association Espace européen Gutenberg pour soutenir la création à Strasbourg du Centre européen Gutenberg des arts graphiques et des arts imprimés,
- d'imputer sur le budget primitif 2021 la somme de 50 000 € sur ligne budgétaire DU03G - prog 8020 - 633-65748 dont le solde disponible avant le présent Conseil est de 386 200 €.

Le Conseil est également appelé à autoriser la Présidente ou son-sa représentant-e à signer la convention financière y afférente.

Adopté. Pour : 83 voix + 4 – Contre : 0 voix – Abstentions : 0 voix
(détails en annexe)

FINANCES, CONTRÔLE DE GESTION, ADMINISTRATION ET RESSOURCES

8. Conclusion de conventions transactionnelles.

Il est demandé au Conseil d'approuver :

- le principe du règlement amiable du différend entre l'Eurométropole de Strasbourg et l'entreprise suivante, au moyen d'une convention transactionnelle portant règlement des prestations réalisées et utiles à l'établissement public de coopération intercommunale ;
- l'imputation des dépenses relatives à cette transaction sur les crédits prévus au budget tels que définis par le tableau ci-dessous :

Entreprise	Objet de la convention transactionnelle	Somme à verser par l'Eurométropole de Strasbourg au titulaire du contrat	Imputation budgétaire
Groupement d'entreprises INGEROP CONSEIL ET INGENIERIE SAS et ACTE 2 PAYSAGE	marché 2015/1026 - mission de maîtrise d'œuvre pour le réaménagement des voiries du secteur Normandie / Schulmeister / Weeber à Strasbourg	soit 30 015 € HT 36 018 € TTC.	844 2315 504 PE10

- la conclusion de la convention transactionnelle entre l'Eurométropole de Strasbourg et ladite entreprise,
- l'engagement des parties à la convention transactionnelle à renoncer à tout recours l'une envers l'autre, à toute instance et/ou action portant sur les faits entrant dans le champ transactionnel objet de la délibération et tendant à obtenir une somme d'argent supplémentaire, sous réserve du respect de l'article L 2131-10 du Code Général des Collectivités Territoriales. Ainsi, l'Eurométropole de Strasbourg n'entend pas renoncer à exercer notamment les garanties contractuelles et post-contractuelles se rattachant à la qualité de constructeur ; les entreprises renoncent quant à elles au surplus de leurs réclamations.

Il est par ailleurs demandé au Conseil d'autoriser la Présidente ou son-sa représentant-e à signer et à exécuter la convention transactionnelle.

Adopté à l'unanimité en début de séance

9. Communication concernant la conclusion de marchés de travaux, fournitures et services.

La communication vise à informer le Conseil de l'Eurométropole des marchés de travaux, fournitures et services attribués et notifiés par l'Eurométropole de Strasbourg entre le 1^{er} et le 30 novembre 2020. Elle porte non seulement sur les marchés entrant dans le champ d'application de la délégation donnée à l'exécutif par délibération du 15 juillet 2020, mais également sur tous les autres marchés dont le montant est supérieur ou égal à 4 000 € HT, qu'ils résultent d'une procédure adaptée ou formalisée.

Communiqué

10. Marchés publics et avenants.

Il est demandé au Conseil d'autoriser la signature de différents marchés publics suivants, attribués par la Commission d'appel d'offres :

N° de marché	Objet du marché	Durée du marché	Attributaire	Montant (€ HT)	Date CAO/comité interne
20EMS0181	Fourniture et livraison de mobilier de propreté à compaction solaire et de pièces détachées	période initiale d'un an reconductible 1 fois	Future Street SARL / Big Belly France	Période initiale : Montant mini : 5 000 € HT et montant maxi : 200 000 € HT - Reconduction : Montant mini : 50 000 € HT et montant maxi : 300 000 € HT	26/11/2020
20EMS0110	Accord-cadre pour des travaux tout corps d'état sur des bâtiments de compétence de l'Eurométropole de Strasbourg.	4ans fermes	1.BOUYGUES BATIMENT NORD EST 2.CBA 3.SOTRAVEST 4.SPIE BATIGNOLLES EST	Sans minimum et avec maximum de 5 349 000	12/11/2020
20EMS0225	Fourniture de Gaz Naturel pour Véhicules (GNV) pour poids lourds par cartes accréditatives et prestations associées	de la notification au 31/12/2021 puis renouvelable un an trois fois	TOTAL MARKETING France	Accord-cadre à bons de commande sans minimum et sans maximum	07/01/2021
20EMS0171	Prestations écologiques	1 an renouvelable trois fois	ECOLOR / ATELIER des TERRITOIRES	Montant mini annuel de 25 000 € HT et montant maxi annuel 400 000 € HT	07/01/2021
20EMS0189	Prestations pour l'installation, le stockage et le transport de bennes de déchèteries mobiles ou autres sites ponctuels	période initiale de 1 an reconductible 3 fois un an.	SUEZ RV NORD EST	Par période : Minimum HT : 150 000 € Maximum HT : 350 000 €	10/12/2020

N° de marché	Objet du marché	Durée du marché	Attributaire	Montant (€ HT)	Date CAO/comité interne
20EMS0125G	Prestations de conception et réalisation de supports de communication pour le Service des médiathèques de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg	période initiale de 1 an reconductible 3 fois un an.	LIGNE A SUIVRE	Par période : Minimum : 20 000 € HT Maximum : 80 000 € HT	10/12/2020
20EMS0161	Location d'instruments de mesure	période initiale de 1 an reconductible 3 fois un an.	HYDREKA	Montant minimum de 8 000 € HT et maximum de 100 000 € HT par période	17/12/2020
20EMS0133G lot 3	20EMS0133G - Fourniture d'énergie électrique, acheminement et services associés pour les sites existants et les nouveaux sites à raccorder Lot 3 : Fourniture d'énergie électrique pour les points de livraison situés sur le réseau de distribution Energies-Services Sarre-Union	de la notification au 31 décembre 2024	ES ENERGIES STRASBOURG	Accord-cadre à bons de commande sans minimum et sans maximum	17/12/2020

2. ainsi que la passation de différents avenants.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser la Présidente ou son-sa représentant-e à signer et à exécuter les marchés, les avenants et les documents y relatifs ainsi qu'à- à lancer, signer, notifier et exécuter les marchés subséquents de l'accord cadre 20EMS0133G relatif à la fourniture d'énergie électrique pour les points de livraison situés sur le réseau de distribution Energies-Services Sarre-Union.

Adopté à l'unanimité en début de séance

11. Création par la SERS et la Caisse des dépôts et consignations - Banque des territoires d'une filiale commune - autorisation de l'Eurométropole de Strasbourg au titre de l'article L 1524-5 du Code général des collectivités territoriales.

Il est demandé au Conseil d'autoriser la création d'une filiale commune sous forme de Société par actions simplifiée (SAS) « La manufacture » avec la Caisse des dépôts et consignations.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser la prise de participation par la SAEML SERS dans le capital de la filiale commune par apports en numéraires de 1 500 000 €, soit 60 % du capital initial de 2 500 000 €.

En outre, le Conseil est appelé à autoriser la Présidente ou son-sa représentant-e à signer tous les actes concourant à l'exécution des présentes et les représentants permanents de l'Eurométropole de Strasbourg aux conseils d'administration de la SAEML SERS à prendre toutes décisions et à signer tous actes concourant à l'exécution des présentes.

Adopté à l'unanimité en début de séance

12. Conclusion d'un accord-cadre avec émissions de bons de commandes pour le relevé et le géoréférencement des réseaux en classe A. Signature de groupements de commandes avec les différents partenaires. Conclusion d'accords-cadres avec émission de bons de commandes pour l'exécution de fournitures et prestations de service pour le Service des Espaces Verts et de Nature. Signature de groupements de commandes avec la Ville de Strasbourg.

Il est demandé au Conseil d'approuver :

- sous réserve de disponibilité des crédits, la conclusion de l'accord-cadre avec émissions de bons de commandes des prestations de services pour le relevé et le géoréférencement des réseaux sensibles en classe A alloti de la manière suivante :

Lot n°1 : Détection et géoréférencement de réseaux Secteur géographique A – Strasbourg Centre		
Membres du groupement	Montant minimum en € HT	Montant maximum en € HT
Eurométropole de Strasbourg	275 000	1 300 000
Ville de Strasbourg	238 400	1 192 000
Compagnie des Transports Strasbourgeois (CTS)	12 000	120 000
Université de Strasbourg (UNISTRA)	5 000	80 000
Association relative à la télévision européenne (ARTE)	3 000	19 000

Lot n°2 : Détection et géoréférencement de réseaux Secteur géographique B – Strasbourg Faubourgs		
Membres du groupement	Montant minimum en € HT	Montant maximum en € HT
Eurométropole de Strasbourg	320 000	1 450 000
Ville de Strasbourg	261 600	1 308 000

Lot n°2 : Détection et géoréférencement de réseaux Secteur géographique B – Strasbourg Faubourgs		
Membres du groupement	Montant minimum en € HT	Montant maximum en € HT
Compagnie des Transports Strasbourgeois (CTS)	12 000	110 000
Université de Strasbourg (UNISTRA)	2 000	35 000
Association relative à la télévision européenne (ARTE)	1 000	7 000

Lot n°3 : Détection et géoréférencement de réseaux Secteur géographique C – Communes Nord		
Membres du groupement	Montant minimum en € HT	Montant maximum en € HT
Eurométropole de Strasbourg	165 000	800 000
Ville de Bischheim	40 000	180 000
Ville d'Eckwersheim	7 000	35 000
Ville de Hoenheim	30 000	130 000
Ville de Lampertheim	12 000	65 000
Ville de Mundolsheim	5 000	110 000
Ville d'Oberschaeffolsheim	9 500	40 000
Ville de Reichstett	25 000	110 000
Ville de Schiltigheim	55 000	260 000
Ville de Souffelweyersheim	15 000	80 000
Ville de Vendenheim	0	100 000
Compagnie des Transports Strasbourgeois (CTS)	4 000	25 000
Université de Strasbourg (UNISTRA)	0	20 000

Lot n°4 : Détection et géoréférencement de réseaux Secteur géographique D – Communes Sud		
Membres du groupement	Montant minimum en € HT	Montant maximum en € HT
Eurométropole de Strasbourg	180 000	900 000
Ville d'Achenheim	10 000	45 000
Ville d'Eckbolsheim	10 000	52 000

Lot n°4 : Détection et géoréférencement de réseaux Secteur géographique D – Communes Sud		
Membres du groupement	Montant minimum en € HT	Montant maximum en € HT
Ville d'Eschau	25 000	115 000
Ville de Geispolsheim	40 000	165 000
Ville de Hangenbieten	0	48 000
Ville de Holtzheim	15 000	80 000
Ville de Lingolsheim	35 000	160 000
Ville de Lipsheim	0	40 000
Ville d'Osthoffen	0	22 000
Ville d'Ostwald	30 000	135 000
Ville de Plobsheim	0	80 000
Compagnie des Transports Strasbourgeois (CTS)	7 000	60 000
Université de Strasbourg (UNISTRA)	0	30 000

Lot n° 5 : Contrôle des prestations aux différents stades du processus		
Membres du groupement	Montant minimum en € HT	Montant maximum en € HT
Eurométropole de Strasbourg	35 000	135 000
Ville d'Achenheim	500	3 000
Ville de Bischheim	2 000	15 000
Ville d'Eckbolsheim	500	5 000
Ville d'Eckwersheim	500	3 000
Ville d'Eschau	1 000	4 000
Ville de Geispolsheim	2 000	15 000
Ville de Hangenbieten	0	2 000
Ville de Hoenheim	1 000	8 000
Ville de Holtzheim	500	4 000
Ville de Lampertheim	500	4 500
Ville de Lingolsheim	1 500	10 000
Ville de Lipsheim	0	3 000
Ville de Mundolsheim	500	5 000

Lot n° 5 : Contrôle des prestations aux différents stades du processus		
Membres du groupement	Montant minimum en € HT	Montant maximum en € HT
Ville d'Oberschaeffolsheim	500	3 000
Ville d'Osthoffen	0	2 000
Ville d'Ostwald	1 500	8 000
Ville de Plobsheim	0	4 000
Ville de Reichstett	1 500	8 000
Ville de Schiltigheim	3 000	15 000
Ville de Souffelweyersheim	500	4 000
Ville de Strasbourg	25 000	83 000
Ville de Vendenheim	0	5 000
Compagnie des Transports Strasbourgeois (CTS)	2 000	25 000
Université de Strasbourg (UNISTRA)	1 000	15 000
Association relative à la télévision européenne (ARTE)	800	5 000

Lot n°6 : Détection et géoréférencement de réseaux sur domaine autoroutier		
Membres du groupement	Montant minimum en € HT	Montant maximum en € HT
Eurométropole de Strasbourg	85 000	700 000
Ville de Strasbourg	0	20 000

- sous réserve de disponibilité des crédits, la conclusion des accords-cadres avec émissions de bons de commandes énumérés ci-dessous, pour l'exécution de travaux et prestations de services, éventuellement reconductibles pour le service Espaces Verts et de Nature :

Groupement de commandes Coordonnateur : Eurométropole de Strasbourg		
Objet de la consultation	Montant minimum en € HT / an	Montant maximum en € HT / an
Abattages et démontages d'arbres pour le compte d'autres services que celui des Espaces verts	25 000	Sans maximum
Prestations de fournitures et de plantations		

Groupement de commandes		
Coordonnateur : Eurométropole de Strasbourg		
Objet de la consultation	Montant minimum en € HT / an	Montant maximum en € HT / an
d'arbres		
Lot 1 Centre-ville Nord et faubourgs Nord	50 000	Sans maximum
Lot 2 Centre-ville Sud et faubourgs Sud	50 000	Sans maximum
Lot 3 Communes Nord	50 000	Sans maximum
Lot 4 Communes Sud	50 000	Sans maximum
Lot 5 Autres services	50 000	Sans maximum
Lot 6 Contrôles externes	10 000	Sans maximum
Les lots 3 et 4 ne concernant que l'Eurométropole, ils seront traités hors groupement de commandes.		
Groupement de commandes		
Coordonnateur : Ville de Strasbourg		
Prestations d'entretien et d'aménagement paysager		
Lot 1 sur patrimoine du service Espaces verts secteur Nord (centre-ville nord et faubourgs Nord)	2 000	Sans maximum
Lot 2 sur patrimoine du service Espaces verts secteur Sud (centre-ville Sud et faubourgs Sud)	2 000	Sans maximum
Lot 3 sur patrimoine d'autres services - tous secteurs	144 000	Sans maximum

Le Conseil est également appelé à décider :

- d'imputer les dépenses sur les crédits d'investissement et de fonctionnement du budget principal de l'Eurométropole de Strasbourg et de ses budgets annexes,
- de créer pour le marché relatif au géoréférencement un groupement de commandes entre l'Eurométropole de Strasbourg (Coordonnateur) et les entités adhérentes à la convention,
- de créer les groupements de commandes entre la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg (Coordonnateur Eurométropole de Strasbourg) pour les marchés de :
 - Abattages et démontages d'arbres pour le compte d'autres services que celui des Espaces Verts,
 - Prestations de fournitures et de plantations d'arbres,
- de créer le groupement de commandes entre la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg (Coordonnateur Ville de Strasbourg) pour le marché de prestations d'entretien et d'aménagement paysager.

Il est par ailleurs demandé au Conseil d'autoriser la Présidente ou son-sa représentant-e :

- à lancer les consultations, à prendre toutes les décisions y relatives,
- à signer la convention constitutive de groupements de commandes avec les différents partenaires pour le marché « géoréférencement »,
- à signer les conventions constitutives de groupements de commandes avec la Ville de Strasbourg,
- à signer les accords-cadres avec émissions de bons de commandes en résultant ainsi que les avenants et tous autres documents relatifs aux marchés en phase d'exécution.

Adopté à l'unanimité en début de séance

13. Mise en place d'un service de conciergerie à destination des agents de l'Eurométropole de Strasbourg.

Le Conseil est appelé à approuver le lancement d'une procédure avec négociation ouverte d'une durée de quatre ans pour un montant maximum de 80 000 € HT pour l'Eurométropole de Strasbourg pour des prestations de conciergerie d'entreprise.

Il est également demandé au Conseil de décider de l'imputation de la dépense pour l'Eurométropole de Strasbourg au budget primitif 2021 et suivant sur la ligne 020 / 611 / MT00B avec un remboursement par le biais de la Commission Mixte Paritaire de la ville de Strasbourg.

En outre, le Conseil est appelé à autoriser la Présidente ou son-sa représentant-e, à lancer la consultation, à prendre toutes les décisions relatives, à signer et à exécuter les marchés en résultant.

-

Adopté. Pour : 78 voix + 1 – Contre : 0 voix – Abstentions : 1 voix
(détails en annexe)

14. Conclusion de marchés d'acquisitions et de fournitures de prestations pour les services de la Direction des Ressources Logistiques.

Le Conseil est appelé à approuver :

- diverses prestations et fournitures techniques éventuellement reconductibles ;
- la constitution, pour certains accords-cadres, d'un groupement de commandes entre les communes de l'Eurométropole qui souhaiteront s'y associer et l'Eurométropole de Strasbourg, cette dernière étant coordonnateur du groupement, s'inscrivant dans la convention cadre de groupement de commande ouvert et permanent adoptée par délibération en date du 30 juin 2017.

Pour les accords-cadres suivants, le montant estimatif global est de 8 920 000 € HT :

Objet de l'accord-cadre	Groupement de commandes
a) Prestations d'assistance pour le SVP Informatique, d'une durée d'un an reconductible trois fois (soit une durée globale de 4 ans)	Sans objet
b) Acquisition et mise à jour des logiciels bureautiques et serveurs Microsoft, d'une durée de 4 ans fermes	Ouvert aux communes
c) Gestion des projets techniques, conseil et expertise réseau et télécoms, d'une durée d'un an reconductible trois fois (soit une durée globale de 4 ans)	Ouvert aux communes
d) Hébergement des sites et applications internet de la Ville et de l'Eurométropole, d'une durée de 4 ans fermes	Ouvert aux communes

Marchés d'impression offset et de finition

Eurométropole	Objet	Montant en € HT annuel	Montant en € HT annuel
		Minimum	Maximum
	Marché d'impression offset et de finition.	50 000	300 000

Marchés de fourniture et maintenance d'un système d'impression grand format, outils et modules de finition

Eurométropole	Objet	Montant en € HT annuel	Montant en € HT annuel
		Minimum	Maximum
	Fourniture et maintenance d'un système d'impression grand format, outils et modules de finition.	sans	350 000

Marchés de location de véhicules, engins et matériels pour les services de l'Eurométropole de Strasbourg et des communes de l'Eurométropole dans le cadre d'un groupement de commande spécifique à créer

Marché	Lot	Intitulé du lot	Montant minimum annuel	Montant maximum annuel	Groupement de commandes
Location de véhicules, engins et matériels pour les services de	1	Location d'engins de travaux publics	Aucun	100 000 €	Ouvert aux communes

Marché	Lot	Intitulé du lot	Montant minimum annuel	Montant maximum annuel	Groupement de commandes
l'Eurométropole et des communes de l'Eurométropole					
Location de véhicules, engins et matériels pour les services de l'Eurométropole et des communes de l'Eurométropole	2	Location d'engins de manutention	Aucun	50 000 €	Ouvert aux communes
Location de véhicules, engins et matériels pour les services de l'Eurométropole et des communes de l'Eurométropole	3	Location de petits matériels de chantier	1 000 €	40 000 €	Ouvert aux communes
Location de véhicules, engins et matériels pour les services de l'Eurométropole et des communes de l'Eurométropole	4	Location de matériel d'entretien des espaces verts	Aucun	40 000 €	Ouvert aux communes
Location de véhicules, engins et matériels pour les services de l'Eurométropole et des communes de l'Eurométropole	5	Location de matériels électriques sur batterie	500 €	10 000 €	Ouvert aux communes
Location de véhicules, engins et matériels pour les services de l'Eurométropole et des communes de l'Eurométropole	6	Location d'engins lourds agricoles	Aucun	30 000 €	Ouvert aux communes
Location de véhicules, engins et matériels pour les services de	7	Location de véhicules utilitaires légers et remorques	Aucun	60 000 €	Ouvert aux communes

Marché	Lot	Intitulé du lot	Montant minimum annuel	Montant maximum annuel	Groupement de commandes
l'Eurométropole et des communes de l'Eurométropole					
Location de véhicules, engins et matériels pour les services de l'Eurométropole et des communes de l'Eurométropole	8	Location de véhicules poids lourds sans chauffeur : camion benne grue	aucun	20 000€	Ouvert aux communes
Location de véhicules, engins et matériels pour les services de l'Eurométropole et des communes de l'Eurométropole	9	Location de véhicules poids lourds avec chauffeur : camion benne grue	aucun	20 000€	Ouvert aux communes

Marchés de prestation de remplacement et de réparation de pneumatiques:

Marché	Lot	Intitulé du lot	EMS		VDS		Groupement d'achat VDS/EMS
			Montant minimum annuel	Montant maximum annuel	Montant minimum annuel	Montant maximum annuel	
Prestations de remplacement et de réparation de pneumatiques pour les véhicules et engins des services de l'EMS	1	Pneumatiques véhicules légers	25 000 €	100 000 €	10 000 €	30 000 €	oui
Prestations de remplacement et de réparation de pneumatiques	2	Pneumatiques véhicules lourds et engins	50 000 €	200 000 €	13 000 €	50 000 €	oui

Marché	Lot	Intitulé du lot	EMS		VDS		Groupe- ment d'achat VDS/EMS
pour les véhicules et engins des services de l'EMS							

Marchés d'acquisition de pièces détachées pour balayeuses et laveuses de voirie:

Marché	Lot	Intitulé du lot	Montant minimum annuel	Montant maximum annuel	Groupe- ment d'achat VDS/EMS	Estimation annuelle
Pièces détachées pour balayeuses et laveuses de voirie	1	Pièces détachées pour balayeuses de voirie de marque DULEVO	Aucun	Aucun	Non	15 000
Pièces détachées pour balayeuses et laveuses de voirie	2	Pièces détachées pour balayeuses de voirie de marque LABOR HAKO	Aucun	Aucun	Non	25 000
Pièces détachées pour balayeuses et laveuses de voirie	3	Pièces détachées pour balayeuses de voirie de marque MATHIEU	Aucun	Aucun	Non	20 000
Pièces détachées pour balayeuses et laveuses de voirie	4	Pièces détachées pour laveuses de trottoir de marque ROLBA	Aucun	Aucun	Non	10 000
Pièces détachées pour balayeuses et laveuses de voirie	5	Pièces détachées pour laveuses de trottoir de marque SCHMIDT	Aucun	Aucun	Non	5 000
Pièces détachées pour balayeuses et laveuses de voirie	6	Pièces détachées pour balayeuses de voirie de marque TRILETY	Aucun	Aucun	Non	3 000

Marchés d'acquisition de pièces détachées pour équipements poids lourds:

Marché	Lot	Intitulé du lot	Montant minimum annuel	Montant maximum annuel	Groupement d'achat VDS/EMS	Estimation annuelle
Pièces détachées pour équipements Poids Lourds	1	Pièces détachées pour équipements poids-lourds de marque ATLAS	Aucun	Aucun	Non	3 000
Pièces détachées pour équipements Poids Lourds	2	Pièces détachées pour équipements poids-lourds de marque FASSI	Aucun	Aucun	Non	25 000
Pièces détachées pour équipements Poids Lourds	3	Pièces détachées pour équipements poids-lourds de marque HIAB	Aucun	Aucun	Non	3 000
Pièces détachées pour équipements Poids Lourds	4	Pièces détachées pour équipements poids-lourds de marque KINSHOFER	Aucun	Aucun	Non	10 000
Pièces détachées pour équipements Poids Lourds	5	Pièces détachées pour équipements poids-lourds de marque LANZ	Aucun	Aucun	Non	1 000
Pièces détachées pour équipements Poids Lourds	6	Pièces détachées pour équipements poids-lourds de marque MARREL	Aucun	Aucun	Non	10 000
Pièces détachées pour équipements Poids Lourds	7	Pièces détachées pour équipements poids-lourds des marques PALFINGER et GUIMA	Aucun	Aucun	Non	10 000

Il est également demandé au Conseil de décider de l'inscription des crédits nécessaires au budget primitif 2021 et suivants sur les lignes concernées.

Par ailleurs, le Conseil est appelé à autoriser la Présidente ou son-sa représentant-e :

- à lancer les consultations en tant que coordonnateur du groupement de commandes,
- ou passer commande auprès de l'UGAP conformément au Code des marchés publics et à prendre toutes les décisions y relatives,
- à signer et notifier les marchés de l'Eurométropole de Strasbourg,
- à exécuter les marchés de l'Eurométropole de Strasbourg.

Adopté à l'unanimité en début de séance

15. Ajustement technique du tableau des emplois

Il est demandé au Conseil de décider de différentes créations, suppressions (après avis du CT) et transformations d'emplois.

Le Conseil est également appelé à autoriser le recrutement le cas échéant sur la base de l'art. 3-3-2° de différents emplois compte tenu du caractère déterminant des compétences et expériences requises.

Adopté à l'unanimité en début de séance

URBANISME, HABITAT ET AMÉNAGEMENT, TRANSPORT

16. Projets sur l'espace public :

- **programme 2021 : Transport, Voirie, Signalisation statique et dynamique, Ouvrages d'art, Eau et Assainissement,**
- **lancement, poursuite des études et réalisation des travaux.**

Il est demandé au Conseil d'approuver :

- le programme sous réserve des avis favorables des conseils municipaux des communes ;
- le lancement, la poursuite des études et la réalisation des travaux des opérations prévues en 2021 ;
- la constitution de groupements de commandes entre l'Eurométropole de Strasbourg et la ville de Strasbourg (Coordonnateur Eurométropole de Strasbourg) pour les études des projets mentionnés dans la convention de groupement de commandes.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser la Présidente ou son-sa représentant-e :

- à mettre en concurrence les prestations de maîtrise d'œuvre, les prestations intellectuelles les missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage, les services, fournitures et les travaux, ainsi que les prestations de coordination "Santé-Sécurité" conformément à la réglementation des marchés publics, et à signer les marchés y afférents ;
- à solliciter pour les projets eau et assainissement :
 - l'occupation temporaire du terrain,
 - l'instauration de servitudes de passage et d'occupation permanente du sous-sol ;

- à signer toutes les conventions nécessaires à la gestion des projets, documents d'urbanisme (déclaration préalable, permis de construire, permis de démolir, ...) ainsi que tous les actes qui pourraient être nécessaires à la réalisation de ces projets ;
- à organiser ou à solliciter l'organisation, par les services de l'Etat, des procédures nécessaires au déroulement des enquêtes préalables et à l'obtention des autorisations administratives ou d'utilité publique ;
- à solliciter les différents partenaires et à signer tous documents en application des procédures administratives et environnementales réglementaires ;
- à solliciter toute subvention et à signer les conventions correspondantes pour la réalisation de ces opérations (Europe, Etat, Région, Département, ou autres organismes publics ou privés) ;
- à déposer, pour les opérations concernées, tous les permis d'aménager, permis de construire et permis de démolir qui seraient nécessaires à la réalisation des projets ;
- à signer la convention prévoyant les groupements de commandes entre l'Eurométropole de Strasbourg et la Ville de Strasbourg (Coordonnateur Eurométropole de Strasbourg) conformément aux articles L.2113-6 à L.2113-8 du Code de la commande publique.

En outre, il est demandé au Conseil de décider de l'imputation des dépenses et recettes correspondantes sur les crédits de paiement et les autorisations de Programme relatives aux budgets 2021 et suivants de l'Eurométropole, ainsi que sur les budgets de l'eau et de l'assainissement ou des crédits délégués par d'autres directions de l'Eurométropole de Strasbourg.

Adopté à l'unanimité en début de séance

17. DSP Velhop : prolongation du contrat.

Il est demandé au Conseil d'approuver la conclusion de l'avenant n° 6 à la délégation de service public entre l'Eurométropole de Strasbourg et Strasbourg Mobilités relative à l'exploitation d'un système de vélos partagés « vélhop ».

Par ailleurs, le Conseil est appelé à décider de :

- la prolongation pour une durée de 18 mois de la délégation de service public à l'entreprise Strasbourg Mobilités,
- l'imputation des dépenses de subvention d'exploitation en résultant sur la ligne budgétaire 65748/TC04A programme 8085 DSP VEL'HOP du budget primitif 2021 – budget annexe des mobilités actives,
- l'imputation des dépenses de renouvellement de la flotte incombant au délégant jusqu'à la fin du contrat, à l'AP0327 - Développement du vélo dans l'agglomération 2021-2026 au programme 1389 VEL'HOP du budget annexe des mobilités actives CP 2021 et ultérieurs.

Le Conseil est également amené à autoriser la Présidente ou son-sa représentant-e à signer l'avenant n° 6 à la délégation de service public entre l'Eurométropole de Strasbourg et Strasbourg Mobilités relative à l'exploitation d'un système de vélos partagés « vélhop », et tous les documents afférents à la mise en œuvre de la délibération, et à faire exécuter tous les actes en découlant.

Adopté. Pour : 82 voix + 3 – Contre : 0 voix – Abstentions : 0 voix
(détails en annexe)

18. Réforme et don de Velhop.

Il est demandé au Conseil d'autoriser la réforme, le déclassement et la désaffectation de différents matériels.

Le Conseil est également amené à charger la Présidente ou son-sa représentante à signer les conventions et actes y afférents et de prendre toute mesure d'exécution de la délibération.

Adopté à l'unanimité en début de séance

19. Avenant 2 à la convention cadre du 7 avril 2014 relative au financement de nouvelles voies cyclables et d'une meilleure desserte par les transports en commun de la zone portuaire.

Le Conseil est appelé à approuver l'avenant 2 à la convention cadre relative au financement de nouvelles voies cyclables et d'une meilleure desserte par les transports en commun signée entre le Port autonome de Strasbourg et l'Eurométropole de Strasbourg (précédemment Communauté urbaine de Strasbourg) en date du 7 avril 2014.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser la Présidente ou son-sa représentant-e à signer l'avenant 2 et tous documents concourant à l'exécution de la délibération.

Le Conseil est aussi appelé à décider de l'imputation des dépenses en résultant sur la ligne budgétaire 2016 / AP0238 / PE10 / 1039 / 20415342.

Adopté à l'unanimité en début de séance

20. Déclassement du domaine public d'emprises foncières sises rue Kepler à Strasbourg-Cronenbourg.

Il est demandé au Conseil de constater la désaffectation du domaine public de voirie des emprises de parcelles cadastrées suivantes :

communes	sections	numéros	surfaces cadastrales (en ares)	surfaces déclassées approximative (en ares)
Schiltigheim	57	383	1,50	1,50
Strasbourg	KY	110	1,37	0,19
Strasbourg	KY	121	2,62	0,26
Strasbourg	KY	166	8,10	4,85
Strasbourg	KY	168	32,06	2,49
Strasbourg	KY	171	1,17	1,17
Strasbourg	KY	173	2,77	0,44
Strasbourg	KY	176	4,51	4,51
Strasbourg	KY	177	9,64	9,64
Strasbourg	KY	179	22,78	1,68
Strasbourg	KY	181	0,01	0,01
Strasbourg	KY	182	1,52	1,52
Strasbourg	KY	186	4,85	4,85
Strasbourg	KY	218	6,46	4,31
Strasbourg	KY	219	0,81	0,19
Strasbourg	KY	221	0,34	0,34
Strasbourg	KY	328	0,26	0,12
Strasbourg	KY	346	4,03	0,32

soit une surface d'environ 38,39 ares.

Il est également demandé au Conseil d'approuver le déclassement du domaine public de voirie des emprises de parcelles cadastrées suivantes :

communes	sections	numéros	surfaces cadastrales (en ares)	surfaces déclassées approximatives (en ares)
Schiltigheim	57	383	1,50	1,50
Strasbourg	KY	110	1,37	0,19
Strasbourg	KY	121	2,62	0,26
Strasbourg	KY	166	8,10	4,85
Strasbourg	KY	168	32,06	2,49
Strasbourg	KY	171	1,17	1,17
Strasbourg	KY	173	2,77	0,44

communes	sections	numéros	surfaces cadastrales (en ares)	surfaces déclassées approximatives (en ares)
Strasbourg	KY	176	4,51	4,51
Strasbourg	KY	177	9,64	9,64
Strasbourg	KY	179	22,78	1,68
Strasbourg	KY	181	0,01	0,01
Strasbourg	KY	182	1,52	1,52
Strasbourg	KY	186	4,85	4,85
Strasbourg	KY	218	6,46	4,31
Strasbourg	KY	219	0,81	0,19
Strasbourg	KY	221	0,34	0,34
Strasbourg	KY	328	0,26	0,12
Strasbourg	KY	346	4,03	0,32

soit une surface d'environ 38,39 ares.

Par ailleurs, le Conseil est appelé à autoriser la Présidente ou son-sa représentant-e à signer tout acte ou document concourant à la bonne exécution de la délibération.

Adopté à l'unanimité en début de séance

21. Dispositif partenarial d'aide à la réhabilitation thermique du parc social : validation de la nouvelle convention pour la nouvelle période 2021-2022.

Le Conseil est appelé à approuver le renouvellement pour la période 2021-2022 du dispositif d'aides à la réhabilitation des logements locatifs sociaux applicable aux opérations de " droit commun " et à celles inscrites dans la convention du NPNRU, à savoir :

- des modalités d'instruction mutualisées en lien avec la Caisse des dépôts et consignations,
- des aides conditionnées à la réalisation de travaux d'amélioration énergétique et à l'atteinte du niveau BBC rénovation (soit une consommation de 104 kWh/m²/an après travaux), aides calculées comme suit :

Si la classe énergétique initiale est D, E, F ou G et que l'immeuble a été achevé après 1948 :

Gain (kWh/m ² /an)	Montant « éco-prêt » en € /logement	Montant subvention CL en € / logement (1)
80-89	9 000	900
90-99	10 000	
100-109	11 000	
110-129	12 000	1 100
130-149	12 500	
150-169	13 000	
170-189	13 500	1 250
190-209	14 000	
210-229	14 500	
230-249	15 000	1 370
250-270	15 500	
270-299	16 000	
300-329	17 000	1 600
330-359	18 000	
360-389	19 000	
390-419	20 000	1 860
420-449	21 000	
>450	22 000	

(1) Montant maximum calculé sur la base d'un prêt versé en une seule fois en début de période.

Si la classe énergétique initiale est D, E, F ou G et que l'immeuble a été achevé avant 1948

Nombre de points obtenus	Montant du prêt €/logement	Montant Subvention CL €/logement [1]
7 points	9 000	900
13 points	13 000	1 100
17 points	16 000	1 370
20 points	18 000	1 600
23 points	20 000	1 860
26 points	22 000	1 860

Si le besoin d'emprunt de l'opération est inférieur au montant forfaitaire de l'éco-prêt

Montant « éco-prêt » € / lgt	Montant subvention CL (1)
< 3 000	130
entre 3 000 et < 5 000	350
entre 5 000 et < 7 000	530
entre 7 000 et < 9 000	700

(1) Montant maximum calculé sur la base d'un prêt versé en une seule fois en début de période.

Le Conseil est également appelé à décider :

- 1) des modalités de versement de ces aides directes comme suit :
 - 50 % à l'ouverture des chantiers respectifs sur production d'une demande de paiement signée par la Direction de l'organisme, le comptable ou toute autre personne dûment habilitée, et de la déclaration d'ouverture de chantier (CERFA) ou de l'attestation de démarrage des travaux du Maître d'œuvre ;
 - le 2ème acompte attestant l'avancement des travaux jusqu'à 80 % avec la demande de paiement signée par la Direction ou le comptable de l'organisme ou toute autre personne dûment habilitée, un état récapitulatif des factures payées justifiant l'avancement des travaux et signé par une personne habilitée ;
 - le solde à la clôture des chantiers respectifs sur production :
 - d'une demande de paiement signée par la Direction ou le comptable de l'organisme ou toute autre personne dûment habilitée ;
 - la déclaration d'achèvement des travaux signée ;
 - le plan de financement définitif ainsi que le prix de revient remis à jour signés par la Direction ou le comptable de l'organisme ou toute autre personne dûment habilitée ;
 - des pièces justificatives de la performance énergétique atteinte.

2) de l'imputation de la dépense globale sur les crédits disponibles :

- pour les opérations du NPNRU : au budget 2021 et suivant (fonction 518 - activité HP01 - nature 20422 ou 204182 - programme 1342 AP 0294)
- pour les opérations de droit commun : au budget 2021 et suivants (fonction 552 - activité HP01 - nature 20422 ou 204182 - programme 566 - AP 0117).

Enfin, il est demandé au Conseil d'autoriser la Présidente ou son-sa représentant-e à signer l'ensemble des conventions et documents afférents en exécution de la délibération.

Adopté à l'unanimité en début de séance

22. OPHEA - Prise de garantie d'emprunt souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour l'opération d'acquisition en Vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 37 logements dont 12 financés en Prêt locatif aidé d'intégration (PLAI) et 25 financés en Prêt locatif à usage social (PLUS) et située à MUNDOLSHEIM - rue des Floralies.

Il est demandé au Conseil d'approuver pour l'opération d'acquisition en Vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de trente-sept logements dont vingt-cinq financés en Prêt locatif à usage social et douze financés en Prêt locatif aidé d'intégration située à Mundolsheim – rue des Floralies :

- l'octroi de la garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 4 582 500,00 € souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 115120 constitué de six Lignes du Prêt.

Ledit Contrat fait partie intégrante de la délibération.

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Contrat de Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

L'Eurométropole de Strasbourg s'engage pendant toute la durée du Contrat de Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

Il est également demandé au Conseil de décider le droit de réservation de 10 % du nombre de logements dont le calcul final se fera sur la base du volume global de logements ayant fait l'objet d'une délibération accordant une garantie d'emprunt de l'Eurométropole de Strasbourg durant l'année 2021.

Cette disposition n'est pas opposable à la Caisse des dépôts et consignations.

Enfin, il est demandé au Conseil d'autoriser la Présidente, ou son-sa représentant-e à signer toute convention avec l'OPH de l'Eurométropole de Strasbourg, OPHEA, en application de la délibération (la convention de réservation de logements locatifs sociaux en contrepartie de la garantie des emprunts n'est pas opposable à la Caisse des dépôts et consignations en cas de mise en jeu de la garantie).

Adopté à l'unanimité en début de séance

23. OPHEA - Prise de garantie de l'emprunt souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour l'opération d'acquisition en vente en l'état futur d'achèvement de 16 logements dont 5 financés en Prêt locatif aidé d'intégration (PLAI) et 11 financés en Prêt locatif à usage social (PLUS) située à STRASBOURG - 317 route de la Wantzenau

Le Conseil est appelé à approuver pour l'opération d'acquisition en vente en l'état futur d'achèvement de seize logements dont onze financés en Prêt locatif à usage social (PLUS) et cinq financés en Prêt locatif aidé d'intégration (PLAI) située à Strasbourg – 317 route de la Wantzenau :

- l'octroi de la garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 1 738 800 € souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 115121 constitué de cinq Lignes du Prêt.

Ledit Contrat fait partie intégrante de la délibération.

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Contrat de Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

L'Eurométropole de Strasbourg s'engage pendant toute la durée du Contrat de Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

Il est également demandé au Conseil de décider le droit de réservation de 10 % du nombre de logements dont le calcul final se fera sur la base du volume global de logements ayant fait l'objet d'une délibération accordant une garantie d'emprunt de l'Eurométropole de Strasbourg durant l'année 2021.

Cette disposition n'est pas opposable à la Caisse des dépôts et consignations.

Le Conseil est également appelé à autoriser la Présidente ou son-sa représentant-e à signer toute convention avec l'OPH de l'Eurométropole de Strasbourg, OPHEA, en application de la délibération (la convention de réservation de logements locatifs sociaux en contrepartie de la garantie des emprunts n'est pas opposable à la Caisse des dépôts et consignations en cas de mise en jeu de la garantie).

Adopté à l'unanimité en début de séance

24. HABITAT & HUMANISME - Prise de garantie d'emprunt souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour l'opération d'acquisition en vente en l'état futur d'achèvement de 2 logements financés en Prêt locatif aidé d'intégration (PLAI) située à REICHSTETT - 10 rue Courbée.

Il est demandé au Conseil d'approuver pour l'opération d'acquisition en vente en l'état futur d'achèvement de 2 logements financés en Prêt locatif aidé d'intégration (PLAI) située à Reichstett – 10 rue Courbée :

- l'octroi de la garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 179 277,00 € souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 115470 constitué de deux Lignes du Prêt.

Ledit Contrat fait partie intégrante de la délibération.

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Contrat de Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

L'Eurométropole de Strasbourg s'engage pendant toute la durée du Contrat de Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

Il est également demandé au Conseil de décider le droit de réservation de 10 % du nombre de logements dont le calcul final se fera sur la base du volume global de logements ayant fait l'objet d'une délibération accordant une garantie d'emprunt de l'Eurométropole de Strasbourg durant l'année 2021.

Cette disposition n'est pas opposable à la Caisse des dépôts et consignations.

Enfin, il est demandé au Conseil d'autoriser la Présidente, ou son-sa représentant-e à signer toute convention avec la Foncière d'Habitat & Humanisme, en application de la délibération (la convention de réservation de logements locatifs sociaux en contrepartie de la garantie des emprunts n'est pas opposable à la Caisse des dépôts et consignations en cas de mise en jeu de la garantie).

Adopté à l'unanimité en début de séance

25. HABITAT DE L'ILL - Prise de garantie de l'emprunt souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour l'opération d'acquisition en vente en l'état futur d'achèvement de 26 logements dont 10 financés en Prêt locatif aidé d'intégration (PLAI) et 16 financés en Prêt locatif à usage social (PLUS) située à ILLKIRCH GRAFFENSTADEN - 3 Rue du Travail

Le Conseil est appelé à approuver pour l'opération d'acquisition en vente en l'état futur d'achèvement de vingt-six logements dont seize financés en Prêt locatif à usage social (PLUS) et dix financés en Prêt locatif aidé d'intégration (PLAI) située à ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN – 3 Rue du Travail :

- l'octroi de la garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 2 828 000 € souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 115803 constitué de cinq Lignes du Prêt.

Ledit Contrat fait partie intégrante de la délibération.

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Contrat de Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

L'Eurométropole de Strasbourg s'engage pendant toute la durée du Contrat de Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

Par ailleurs, il est demandé au Conseil de décider le droit de réservation de 10 % du nombre de logements dont le calcul final se fera sur la base du volume global de logements ayant fait l'objet d'une délibération accordant une garantie d'emprunt de l'Eurométropole de Strasbourg durant l'année 2021.

Cette disposition n'est pas opposable à la Caisse des dépôts et consignations.

Le Conseil est également appelé à autoriser la Présidente, ou son-sa représentant-e à signer toute convention avec la Société Coopérative Habitation Loyer Modéré « Habitat de l'Ill », en application de la délibération (la convention de réservation de logements locatifs sociaux en contrepartie de la garantie des emprunts n'est pas opposable à la Caisse des dépôts et consignations en cas de mise en jeu de la garantie).

Adopté à l'unanimité en début de séance

26. HABITAT DE L'ILL - Prise de garantie de l'emprunt souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour l'opération d'acquisition en vente en l'état futur d'achèvement de 3 logements en Prêt locatif social (PLS) située à ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN - 3 rue du Travail

Il est demandé au Conseil d'approuver pour l'opération d'acquisition en vente en l'état futur d'achèvement de trois logements financés en Prêt locatif social (PLS) située à ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN – 3 rue du Travail :

- l'octroi de la garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 245 700,00 € souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 115801 constitué de trois Lignes du Prêt.

Ledit Contrat fait partie intégrante de la délibération.

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Contrat de Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

L'Eurométropole de Strasbourg s'engage pendant toute la durée du Contrat de Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

Le Conseil est également appelé à décider le droit de réservation de 10 % du nombre de logements dont le calcul final se fera sur la base du volume global de logements ayant fait l'objet d'une délibération accordant une garantie d'emprunt de l'Eurométropole de Strasbourg durant l'année 2021.

Cette disposition n'est pas opposable à la Caisse des dépôts et consignations.

Enfin, le Conseil est appelé à autoriser la Présidente ou son-sa représentant-e à signer toute convention avec la Société Coopérative Habitation Loyer Modéré « Habitat de l'III », en application de la délibération (la convention de réservation de logements locatifs sociaux en contrepartie de la garantie des emprunts n'est pas opposable à la Caisse des dépôts et consignations en cas de mise en jeu de la garantie).

Adopté à l'unanimité en début de séance

27. Attributions de subventions aux bailleurs sociaux pour des opérations d'offre nouvelle réalisées en droit commun.

Il est demandé au Conseil d'approuver :

- l'octroi par l'Eurométropole de Strasbourg des aides directes pour l'accompagnement financier de la production de logements locatifs sociaux, au bénéfice des opérations réalisées par les bailleurs sociaux ;
- les modalités de versement de la subvention :
 - le 1er acompte de 50 % avec la demande de paiement signée par la Direction ou le comptable de l'organisme ou autre personne dûment habilitée, la déclaration d'ouverture de chantier (CERFA) ou l'attestation du Maître d'œuvre ;
 - le 2ème acompte attestant l'avancement des travaux jusqu'à 80 % avec la demande de paiement signée par la Direction ou le comptable de l'organisme ou autre personne dûment habilitée, un état récapitulatif des factures payées justifiant l'avancement des travaux et signé par une personne habilitée ;
 - le solde à la clôture du chantier avec demande de paiement signée par la Direction ou le comptable de l'organisme ou autre personne dûment habilitée, la déclaration d'achèvement de travaux signée, le plan de financement définitif ainsi que le prix de revient remis à jour signés par la Direction ou le comptable de l'organisme, la certification complète de type Habitat et Environnement Cerqual pour les opérations initiées par la collectivité (maitrise du foncier) et au minimum la labellisation énergétique établie par un organisme agréé pour toute autre opération afin de justifier les marges locales de loyers.

Le Conseil est également appelé à confirmer l'imputation de la dépense globale sur les crédits disponibles au budget 2021 et suivant (fonction 552 – nature 20422 – activité HP01-prog 566 – AP 0117).

Adopté à l'unanimité en début de séance

28. HABITAT DE L'ILL - Prise de garantie de l'emprunt souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour l'opération d'acquisition en vente en l'état futur d'achèvement de 12 logements dont 4 financés en Prêt locatif aidé d'intégration (PLAI) et 8 financés en Prêt locatif à usage social (PLUS) située à ILLKIRCH GRAFFENSTADEN - 1 Route du Neuhof

Il est demandé au Conseil d'approuver pour l'opération d'acquisition en vente en l'état futur d'achèvement de douze logements dont huit financés en Prêt locatif à usage social (PLUS) et quatre financés en Prêt locatif aidé d'intégration (PLAI) située à ILLKIRCH-

GRAFFENSTADEN – 1 Route du Neuhof :

- l'octroi de la garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 1 251 000,00 € souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 115792 constitué de cinq Lignes du Prêt.

Ledit Contrat fait partie intégrante de la délibération.

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Contrat de Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

L'Eurométropole de Strasbourg s'engage pendant toute la durée du Contrat de Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

Le Conseil est également appelé à décider le droit de réservation de 10 % du nombre de logements dont le calcul final se fera sur la base du volume global de logements ayant fait l'objet d'une délibération accordant une garantie d'emprunt de l'Eurométropole de Strasbourg durant l'année 2021.

Cette disposition n'est pas opposable à la Caisse des dépôts et consignations.

Par ailleurs il est demandé au Conseil d'autoriser la Présidente, ou son-sa représentant-e à signer toute convention avec la Société Coopérative Habitation Loyer Modéré « Habitat de l'Ill », en application de la délibération (la convention de réservation de logements locatifs sociaux en contrepartie de la garantie des emprunts n'est pas opposable à la Caisse des dépôts et consignations en cas de mise en jeu de la garantie).

Adopté à l'unanimité en début de séance

29. HABITAT DE L'ILL - Prise de garantie de l'emprunt souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour l'opération d'acquisition en vente en l'état futur d'achèvement de 2 logements en Prêt locatif social (PLS) située à ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN - 1 Route du Neuhof

Il est demandé au Conseil d'approuver pour l'opération d'acquisition en vente en l'état futur d'achèvement de deux logements financés en Prêt locatif social (PLS) située à ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN – 1 Route du Neuhof :

- l'octroi de la garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 215 900 € souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 115791 constitué de quatre Lignes du Prêt.

Ledit Contrat fait partie intégrante de la délibération.

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Contrat de Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

L'Eurométropole de Strasbourg s'engage pendant toute la durée du Contrat de Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

Il est également demandé au Conseil de décider le droit de réservation de 10 % du nombre de logements dont le calcul final se fera sur la base du volume global de logements ayant fait l'objet d'une délibération accordant une garantie d'emprunt de l'Eurométropole de Strasbourg durant l'année 2021.

Cette disposition n'est pas opposable à la Caisse des dépôts et consignations.

Enfin, le Conseil est appelé à autoriser la Présidente, ou son-sa représentant-e à signer toute convention avec la Société Coopérative Habitation Loyer Modéré « Habitat de l'III », en application de la délibération (la convention de réservation de logements locatifs sociaux en contrepartie de la garantie des emprunts n'est pas opposable à la Caisse des dépôts et consignations en cas de mise en jeu de la garantie).

Adopté à l'unanimité en début de séance

30. HABITAT DE L'ILL - Prise de garantie de l'emprunt souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour l'opération d'acquisition en vente en l'état futur d'achèvement de 10 logements dont 4 financés en Prêt locatif à usage social (PLUS) et 6 financés en Prêt locatif aidé d'intégration (PLAI) située à ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN - 17-19 Route du Rhin.

Le Conseil est amené à approuver pour l'opération d'acquisition en vente en l'état futur d'achèvement de dix logements dont quatre financés en Prêt locatif à usage social (PLUS) et six financés en Prêt locatif aidé d'intégration (PLAI) située à ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN – 17-19 Route du Rhin :

- l'octroi de la garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 646 600 € souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 115806 constitué de cinq Lignes du Prêt.

Ledit Contrat fait partie intégrante de la délibération.

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Contrat de Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

L'Eurométropole de Strasbourg s'engage pendant toute la durée du Contrat de Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

Le Conseil est également appelé à décider le droit de réservation de 10 % du nombre de logements dont le calcul final se fera sur la base du volume global de logements ayant fait l'objet d'une délibération accordant une garantie d'emprunt de l'Eurométropole de Strasbourg durant l'année 2021.

Cette disposition n'est pas opposable à la Caisse des dépôts et consignations.

Par ailleurs, il est demandé au Conseil d'autoriser la Présidente ou son-sa représentant-e à signer toute convention avec la Société Coopérative Habitation Loyer Modéré « Habitat de l'III », en application de la délibération (la convention de réservation de logements locatifs sociaux en contrepartie de la garantie des emprunts n'est pas opposable à la Caisse des dépôts et consignations en cas de mise en jeu de la garantie).

Adopté à l'unanimité en début de séance

31. HABITAT DE L'ILL - Prise de garantie de l'emprunt souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour l'opération d'acquisition en vente en l'état futur d'achèvement de 2 logements en Prêt locatif social (PLS) située à ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN - 17-19 Route du Rhin.

Le Conseil est appelé à approuver pour l'opération d'acquisition en vente en l'état futur d'achèvement de 2 logements sociaux financés en Prêt locatif social (PLS) située à ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN – 17-19 Route du Rhin :

- l'octroi de la garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 179 300 € souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 115818 constitué de trois Lignes du Prêt.

Ledit Contrat fait partie intégrante de la délibération.

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Contrat de Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

L'Eurométropole de Strasbourg s'engage pendant toute la durée du Contrat de Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

Par ailleurs, il est demandé au Conseil de décider le droit de réservation de 10 % du nombre de logements dont le calcul final se fera sur la base du volume global de logements ayant fait l'objet d'une délibération accordant une garantie d'emprunt de l'Eurométropole de Strasbourg durant l'année 2021.

Cette disposition n'est pas opposable à la Caisse des dépôts et consignations.

Enfin, il est demandé au Conseil d'autoriser la Présidente ou son-sa représentant-e à signer toute convention avec la Société Coopérative Habitation Loyer Modéré « Habitat de l'Ill », en application de la délibération (la convention de réservation de logements locatifs sociaux en contrepartie de la garantie des emprunts n'est pas opposable à la Caisse des dépôts et consignations en cas de mise en jeu de la garantie).

Adopté à l'unanimité en début de séance

32. HABITAT DE L'ILL - Prise de garantie de l'emprunt souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour l'opération d'acquisition en vente en l'état futur d'achèvement de 8 logements en Prêt locatif à usage social (PLUS) située à ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN - 17-19 Route du Rhin.

Il est demandé au Conseil de bien vouloir approuver pour l'opération d'acquisition en vente en l'état futur d'achèvement de huit logements financés en Prêt locatif à usage social (PLUS) située à ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN – 17-19 Route du Rhin :

- l'octroi de la garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 772 100,00 € souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 115819 constitué de trois Lignes du Prêt.

Ledit Contrat fait partie intégrante de la délibération.

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Contrat de Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

L'Eurométropole de Strasbourg s'engage pendant toute la durée du Contrat de Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

Il est également demandé au Conseil de décider le droit de réservation de 10 % du nombre de logements dont le calcul final se fera sur la base du volume global de logements ayant fait l'objet d'une délibération accordant une garantie d'emprunt de l'Eurométropole de Strasbourg durant l'année 2021.

Cette disposition n'est pas opposable à la Caisse des dépôts et consignations.

Enfin, il est demandé au Conseil d'autoriser la Présidente, ou son-sa représentant-e à signer toute convention avec la Société Coopérative Habitation Loyer Modéré « Habitat de l'Ill », en application de la délibération (la convention de réservation de logements locatifs sociaux en contrepartie de la garantie des emprunts n'est pas opposable à la Caisse des dépôts et consignations en cas de mise en jeu de la garantie).

Adopté à l'unanimité en début de séance

33. SOMCO - Prise de garantie de l'emprunt souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour l'opération de construction neuve de 45 logements dont 15 financés en Prêt locatif aidé d'intégration (PLAI) et 30 financés en Prêt locatif à usage social (PLUS) située à STRASBOURG - Rue Schach.

Le Conseil est appelé à approuver pour l'opération de construction neuve de quarante-cinq logements dont trente financés en Prêt locatif à usage social (PLUS) et quinze financés en Prêt locatif aidé d'intégration (PLAI) située à STRASBOURG – Rue Schach :

- l'octroi de la garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 6 271 000,00 € souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 111394 constitué de cinq Lignes du Prêt.

Ledit Contrat fait partie intégrante de la délibération.

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Contrat de Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

L'Eurométropole de Strasbourg s'engage pendant toute la durée du Contrat de Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

Il est également demandé au Conseil de décider le droit de réservation de 10 % du nombre de logements dont le calcul final se fera sur la base du volume global de logements ayant fait l'objet d'une délibération accordant une garantie d'emprunt de l'Eurométropole de Strasbourg durant l'année 2021.

Cette disposition n'est pas opposable à la Caisse des dépôts et consignations.

Par ailleurs, le Conseil est appelé à autoriser la Présidente ou son-sa représentant-e à signer toute convention avec la Société mulhousienne des cités ouvrières « SOMCO », en application de la délibération (la convention de réservation de logements locatifs sociaux en contrepartie de la garantie des emprunts n'est pas opposable à la Caisse des dépôts et consignations en cas de mise en jeu de la garantie).

Adopté à l'unanimité en début de séance

34. Programme d'intérêt général (PIG) Habiter l'Eurométropole - attributions de subventions à divers bénéficiaires.

Il est demandé au Conseil d'approuver le versement de subventions pour un montant total de 82 350 €, au titre du programme d'intérêt général Habiter l'Eurométropole sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg, à différents bénéficiaires et pour un total de 55 logements concernés.

Il est également demandé au Conseil de décider de l'imputation des subventions sur la ligne budgétaire, fonction 551, nature 20422, HP01, AP0117, programme 568, sur les budgets 2021 et suivants sous réserve du vote des crédits correspondants.

Adopté à l'unanimité en début de séance

35. 3F RESIDENCES - STRASBOURG 6, rue de Rothau - Réaménagement caractéristiques financières de la garantie d'emprunt - Renouvellement de garantie.

Il est demandé au Conseil d'approuver que l'assemblée délibérante de l'Eurométropole de Strasbourg réitère sa garantie pour le remboursement de chaque Ligne du Prêt Réaménagée, initialement contractée par 3F RESIDENCES auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

La garantie est accordée pour chaque Ligne du Prêt Réaménagée, à hauteur de la quotité prévue et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues (en principal, majoré des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions, pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipé) ou les intérêts moratoires qu'il aurait encourus au titre du (des) prêt(s) réaménagé(s).

Les nouvelles caractéristiques financières de la (des) Ligne(s) du Prêt réaménagée(s) sont communiquées dans le cadre du projet de délibération

Concernant la(les) Ligne(s) du Prêt Réaménagée(s) à taux révisables indexée(s) sur le taux du Livret A, le taux du Livret A effectivement appliqué à ladite(auxdites) Ligne(s) du Prêt Réaménagée(s) sera celui en vigueur à la date de valeur du réaménagement.

Les caractéristiques financières modifiées s'appliquent à chaque Ligne du Prêt Réaménagée à compter de la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

A titre indicatif, le taux du Livret A au 01/02/2020 est de 0,50 %.

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale de chaque ligne du Prêt Réaménagée jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par 3F RESIDENCES, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, l'Eurométropole de Strasbourg s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à 3F RESIDENCES pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

L'Eurométropole de Strasbourg s'engage jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour en couvrir les charges.

Il est également demandé au Conseil de décider le droit de réservation de 5 ou 10 % du nombre de logements dont le calcul final se fera sur la base du volume global de logements ayant fait l'objet d'une délibération accordant une garantie d'emprunt de l'Eurométropole de Strasbourg durant l'année 2020.

Cette clause ne concerne pas la Caisse des dépôts et consignations – Banque des Territoires.

Enfin, il est demandé au Conseil d'autoriser la Présidente ou son-sa représentant(e) à signer toute convention avec 3F RESIDENCES, à exécuter la délibération (la convention de réservation de logements locatifs sociaux en contrepartie de la garantie des emprunts n'est pas opposable à la Caisse des dépôts et consignations en cas de mise en jeu de la garantie) et à intervenir à (aux) avenant(s) qui sera ou seront passés entre la Caisse des dépôts et consignations et 3F RESIDENCES.

Adopté à l'unanimité en début de séance

36. ALSACE HABITAT - Réaménagement des conditions financières d'une partie des emprunts souscrits auprès de la Caisse des dépôts et consignations et garantis par l'Eurométropole de Strasbourg - Renouvellement de garantie.

Le Conseil est appelé à approuver que l'assemblée délibérante de l'Eurométropole de Strasbourg réitère sa garantie pour le remboursement de chaque Ligne du Prêt Réaménagée, initialement contractée par ALSACE HABITAT auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

La garantie est accordée pour chaque Ligne du Prêt Réaménagée, à hauteur de la quotité prévue, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues (en principal, majoré des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions, pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipé) ou les intérêts moratoires qu'il aurait encourus au titre du (des) prêt(s) réaménagé(s).

Les nouvelles caractéristiques financières de la (des) Ligne(s) du Prêt réaménagée(s) sont communiquées dans le cadre du projet de délibération.

Concernant la(les) Ligne(s) du Prêt Réaménagée(s) à taux révisibles indexée(s) sur le taux du Livret A, le taux du Livret A effectivement appliqué à ladite (auxdites) Ligne(s) du Prêt Réaménagée(s) sera celui en vigueur à la date de valeur du réaménagement.

Les caractéristiques financières modifiées s'appliquent à chaque Ligne du Prêt Réaménagée référencée à compter de la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

A titre indicatif, le taux du Livret A au 30/10/2019 est de 0,75 %.

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale de chaque ligne du Prêt Réaménagée jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par ALSACE HABITAT, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, l'Eurométropole de Strasbourg s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à ALSACE HABITAT pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

L'Eurométropole de Strasbourg s'engage jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour en couvrir les charges.

Il est demandé au Conseil de décider le droit de réservation de 5 ou 10 % du nombre de logements dont le calcul final se fera sur la base du volume global de logements ayant fait l'objet d'une délibération accordant une garantie d'emprunt de l'Eurométropole de Strasbourg durant l'année 2020.

Cette clause ne concerne pas la Caisse des dépôts et consignations – Banque des Territoires.

Enfin, il est demandé au Conseil d'autoriser la Présidente ou son-sa représentant(e) à signer toute convention avec ALSACE HABITAT, à exécuter la délibération (la convention de réservation de logements locatifs sociaux en contrepartie de la garantie des emprunts n'est pas opposable à la Caisse des dépôts et consignations en cas de mise en jeu de la garantie) et à intervenir à (aux) avenant(s) qui sera ou seront passés entre la Caisse des dépôts et consignations et ALSACE HABITAT.

Adopté à l'unanimité en début de séance

37. Transactions amiables de voirie sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg.

Il est demandé au Conseil d'approuver :

- 1) L'acquisition par l'Eurométropole de Strasbourg de la parcelle cadastrée :
Ville de Strasbourg
section BO n°203 de 0.80 are lieu dit chemin du Beulenwoerth - propriété de la SCI VESTA SPR, moyennant le prix de 12 000 € l'are soit 9 600 €.
- 2) L'acquisition par l'Eurométropole de Strasbourg des parcelles de voirie cadastrées :
Ville de Strasbourg, rue de Louthembourg
section AS n° 338/34 de 14.19 ares, lieu dit rue de la Renaissance
section AS n° 339/34 de 23.62 ares, lieu dit rue de la Renaissance
propriété de la société anonyme coopérative d'intérêt collectif pour l'accession à la propriété PROCIVIS ALSACE, moyennant un euro symbolique.

Ce point annule et remplace le point 3.c de la délibération du Conseil de l'Eurométropole du 18 décembre 2020 libellée « Régularisations foncières - Acquisition par l'Eurométropole de parcelles de voirie restées inscrites au Livre Foncier comme étant propriété de personnes privées ».

- 3) L'acquisition par l'Eurométropole de Strasbourg des parcelles de voirie cadastrées :
Ville de Strasbourg, rue du Maquis
Section DN n°185/69 de 0,01 are, lieu-dit : rue de Gerstheim, terrains à bâtir
Section DN n° 290/188 de 0,01 are, lieu-dit : rue de Gerstheim, terrains à bâtir
Section DN n° 292/188 de 0,04 are, lieu-dit : rue de Gerstheim, terrains à bâtir
Section DN n° 293/69 de 0,16 are, lieu-dit : rue de Gerstheim, terrains à bâtir
Section DN n° 295/69 de 0,14 are, lieu-dit : rue de Gerstheim, terrains à bâtir
propriété de la société civile immobilière LA GARRIGUE, moyennant un euro symbolique.
- 4) L'acquisition par l'Eurométropole de Strasbourg de la parcelle cadastrée :
Ville de Strasbourg, rue de la Redoute
Section IH n°256/26 de 0,02 are, lieu-dit : 37 rue de la Redoute, sol
Propriété de la société civile immobilière STRASBOURG EUROMETROPOLE ACCESSION dite OPIDIA, moyennant un euro symbolique.

- 5) L'acquisition par l'Eurométropole de Strasbourg des différentes parcelles suivantes dans le cadre de l'aménagement à Vendenheim de l'éco-quartier « les Portes du Kochersberg » et du prolongement de la rue des Noyers, grevées au Plan Local d'Urbanisme intercommunal par l'emplacement réservé VEN 73 « Création d'une voirie dans le prolongement de la rue du Noyer assurant la desserte des secteurs de développement. » cadastrées comme suit :
- les parcelles cadastrées section 46 numéros 1172/201 de 0,30 are et 1174/202 de 1,59 ares, propriété de Mesdames Anne-Catherine, Déborah, Denise et Marie-Christine ERTZ et de Messieurs Jean-Charles et Jean-Michel ERTZ, au prix de 3.400 € l'are, soit un prix de vente total de 6.426,00 € ;
 - la parcelle cadastrée section 46 numéro 1186/203 de 0,84 are, propriété de Monsieur André PFRIMMER, au prix de 3 400 € l'are, soit un prix de vente total de 2.856 € ;
 - les parcelles cadastrées section 46 numéro 1178/204 de 0,21 are et 1180/205 de 5,47 ares, propriété de Monsieur Jean-Claude SEYTEL et Madame Yvette SEYTEL, au prix de 3.400 € l'are, soit un prix de vente total de 19.312 € ;
 - les parcelles cadastrées provisoirement section 46 numéros (1)/206 de 2,88 ares et (3)/207 de 2,54 ares issues respectivement des parcelles mères cadastrées section 46 numéros 206 de 109,84 ares et 207 de 104,95 ares, propriété de Messieurs Bertrand et Christophe KOEBEL, au prix de 3 400 € l'are, soit un prix de vente total de 18.428,00 €.

Il est demandé au Conseil de décider de l'imputation des dépenses liées aux acquisitions de voirie, sur la ligne budgétaire AD03 fonction 824, nature 2112, programme 6.

Le Conseil est également appelé à autoriser la Présidente ou son-sa représentant-e à signer tous les actes concourants à la bonne exécution de la délibération.

Adopté à l'unanimité en début de séance

38. Transactions amiables sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg.

Le Conseil est appelé à approuver :

- 1) l'acquisition par l'Eurométropole de Strasbourg des parcelles cadastrées suivantes à Strasbourg Robertsau :

Lieu-dit : rue Hechner

Section CH n° 204/52 de 1.94 are

Section CH n°200/75 de 3.98 ares

propriété de l'indivision GEYLER, moyennant le prix de 20 000 € l'are soit pour une surface de 5.92 ares le prix de 118 400 €.

- 2) la vente par l'Eurométropole au profit de la société COSIMMO des parcelles cadastrées suivantes à Strasbourg Robertsau:

Lieu-dit : rue de Bussière

Section CN n°557/115 de 0.06 are

Section CN n°559/114 de 0.28 are

Section CR n° (3)/215 de 0.03 are issue de la parcelle section CR n°581/215 de 2.02 ares

Section CR n° (5)/215 de 0.79 are issue de la parcelle section CR n°582/215 de 1.21 are

moyennant le prix de 25 000 € l'are soit pour une surface de 1.16 are, le prix 29 000 € hors taxes et frais éventuellement dus par l'acquéreur.

L'acquéreur prendra les parcelles en l'état, sans garantie de l'Eurométropole de Strasbourg au niveau de l'état du sol et du sous-sol.

- 3) la vente par l'Eurométropole de Strasbourg de la parcelle suivante :

La parcelle provisoirement cadastrée section 33 numéro (3)/249 de 3,14 ares, sise à Eckbolsheim rue Ettore Bugatti, propriété de l'Eurométropole de Strasbourg, à la société « SINCE IMMOBILIER », pour un prix total de 300 €, conditionnée au respect des dispositions suivantes, à savoir :

- la pose d'un sol naturel (concassé, mulch, ...)
- la pose d'un grillage en bordure de chemin sur des plots plantés dans le sol et non des plots en béton.

Le Conseil est également appelé à décider de :

- l'imputation de la dépense de 118 400 € sur la ligne budgétaire fonction 824, nature 2111, programme 5, service AD03 ;
- l'imputation de la recette de 29 000 € sur la ligne budgétaire fonction 820, nature 775 programme AD03B ;
- l'imputation de la recette de 300 € sur la ligne budgétaire fonction 820, nature 775 programme AD03B.

Enfin, il est demandé au Conseil d'autoriser la Présidente ou son-sa représentant-e à signer les actes d'acquisition à intervenir et tout document concourant à la bonne exécution de la délibération.

Adopté à l'unanimité en début de séance

EMPLOI, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RAYONNEMENT MÉTROPOLITAIN

39. Extension de la zone d'activités d'Eschau : vente d'un foncier à la société SCOP Espaces Verts.

Il est demandé au Conseil d'approuver la vente à la société SCOP Espaces Verts, dont le siège est au 23 rue du Tramway à Eschau (67114), ou à toute personne morale constituée ou désignée à l'effet des présentes en ce compris un pool de crédit bailleur, d'un terrain d'une contenance de 91,16 ares constitué des parcelles suivantes :

- section 28 n° 344/112,
- section 28 n° 510/121,

- section 28 n° 514/112,
 - section 28 n° 520/135,
- sous les conditions suspensives d'obtention d'un permis de construire devenu définitif, sauf renonciation expresse au caractère définitif par l'acquéreur et de l'obtention du financement pour le projet immobilier (terrain et travaux de construction).

Ledit terrain est cédé pour la réalisation d'un entrepôt avec bureaux d'une surface d'environ 1 000 m². Le prix du terrain est de 4 600 € l'are HT, soit un total de 419 336 € HT.

Le Conseil est également appelé à décider de :

- l'imputation de la recette correspondante de 419 336 € HT au budget ZAI sur la ligne AD07/AP 0085 / PROGRAMME 369 ;
- l'intégration dans le compromis de vente d'une clause de pénalité à hauteur de 5 % du prix de vente du terrain pour immobilisation du terrain en cas de non-respect des obligations de complétude et d'affichage liées à la demande de permis de construire, et en cas de refus de réitérer le compromis par acte authentique dans le délai imparti.

En outre, il est demandé au Conseil d'autoriser :

- la Présidente ou son-sa représentant-e à signer tout acte concourant à l'exécution de la vente, tel que, le cas échéant, la cession de rang des droits inscrits au Livre Foncier en faveur de l'Eurométropole de Strasbourg,
- l'intégration de la clause relative au pacte de préférence au profit de l'Eurométropole de Strasbourg, mentionnée ci-dessus dans ledit acte de vente, et l'inscription de ce droit au Livre Foncier.

Adopté à l'unanimité en début de séance

40. Technoparc-nextmed : désignation des membres de la commission d'aménagement.

Le Conseil est appelé à désigner :

- Madame Anne-Marie JEAN, Vice-présidente pour présider la Commission « aménagement du Technoparc Nextmed ».
- Madame Anne-Marie JEAN, Vice-présidente en qualité de personne habilitée à engager si nécessaire toute négociation avec le concessionnaire et à signer tous actes afférant à la concession « aménagement du Technoparc Nextmed » ;
- les cinq membres titulaires et les cinq membres suppléants de la commission « aménagement du Technoparc Nextmed » :

Titulaires :

Jeanne BARSEGHIAN
Anne-Marie JEAN
Françoise SCHAETZEL
Catherine TRAUTMANN
Pierre PERRIN

Suppléants-es :

Caroline ZORN

Alexandre FELTZ

Suzanne BROLLY

Danielle DAMBACH

Salem DRICI

Adopté. Pour : 86 voix – 4 – Contre : 0 voix – Abstentions : 0 voix

(détails en annexe)

Les membres de la SERS ne participent pas au vote

41. Soutien à l'association Relais chantiers.

Il est demandé au Conseil de décider de l'attribution d'une subvention de 67 000 € à l'association Relais chantier et de l'imputation de cette somme sur les crédits ouverts de la ligne DU05D-65 programme 65748 dont le disponible avant le présent Conseil est de 1 993 910 €.

Le Conseil est également appelé à autoriser la Présidente ou son-sa représentant-e à signer les décisions d'attribution nécessaires : conventions, arrêtés et avenants.

Adopté à l'unanimité en début de séance

M. Pierre ROTH ne participe pas au vote

42. Soutien à l'association Initiative Strasbourg

Il est demandé au Conseil de décider d'attribuer la subvention de fonctionnement de 62 500 € à Initiative Strasbourg, pour l'exercice budgétaire 2021. Ce montant sera imputé sur les crédits ouverts de la ligne DU05D-65 programme 65748 dont le disponible avant le présent Conseil est de 1 993 910 €.

Le Conseil est également appelé à autoriser la Présidente ou son-sa représentant-e à signer les décisions d'attribution nécessaires au versement des subventions : conventions financières, arrêtés et avenants.

Adopté à l'unanimité en début de séance

**DÉVELOPPEMENT DURABLE ET GRANDS SERVICES
ENVIRONNEMENTAUX**

**43. Mise en œuvre d'une charte d'engagement des professionnels du secteur
bois-énergie dans le cadre du projet Fonds air bois.**

Le Conseil est appelé à approuver :

- le principe de mise en place d'une charte d'engagement entre l'Eurométropole de

- Strasbourg et les professionnels du chauffage au bois,
- le projet de charte d'engagement entre l'Eurométropole de Strasbourg et les professionnels du chauffage au bois.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser la Présidente ou son-sa représentant-e à signer ladite charte et toute évolution ultérieure.

Adopté à l'unanimité en début de séance
Mme Christel KOHLER ne participe pas au vote

44. Convention d'objectifs 2021-2023 entre l'Eurométropole de Strasbourg et l'association ATMO Grand Est pour l'étude et la surveillance de la pollution atmosphérique.

Il est demandé au Conseil d'approuver la convention d'objectifs 2021-2023 entre l'Eurométropole de Strasbourg et ATMO Grand Est ainsi que la convention financière 2021 entre l'Eurométropole de Strasbourg et ATMO Grand Est pour un montant de 329 000 €.

Il est également demandé au Conseil de décider de l'imputation des crédits nécessaires à savoir pour 2021 :

- 158 000 € : contribution au fonctionnement (Imputations EN02B - 70 - 65748 - programme 8039) ;
- 95 000 € : contribution aux investissements d'équipement - renouvellement du matériel et création d'une nouvelle station de mesure (Imputations EN02 - 70 - 20421 - programme 7024) ;
- 36 000 € : contribution au projet SCOL'AIR (Imputations EN02B - 70 - 65748 - programme 8039) ;
- 40 000 € : contribution à divers projets/démarches dont la finalisation du programme Strasbourg Ville et Métropole Respirables (Imputations EN02B - 70 - 65748 - programme 8039).

Enfin, le Conseil est appelé à autoriser la Présidente ou son-sa représentant-e à signer la convention d'objectifs, la convention financière 2021 ainsi que tous les actes et documents concourant à l'exécution de la délibération.

Adopté à l'unanimité en début de séance
Mme Christel KOHLER ne participe pas au vote

45. Exonération de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) au titre de l'année 2022.

Il est demandé au Conseil d'approuver l'exonération de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour l'année 2022 :

- a) des locaux à usage industriel ou commercial qui remplissent les conditions d'exonérations suivantes :
 - les déchets générés par l'activité du local sont gérés par un prestataire privé,

conformément à la réglementation en vigueur, et ne font plus l'objet d'une collecte par le service public de gestion des déchets au plus tard au 1^{er} janvier 2022 ;

- les demandes d'exonération devront être parvenues à l'Eurométropole de Strasbourg au plus tard le 30 septembre 2021, accompagnées impérativement des pièces permettant de justifier l'existence d'un contrat avec le prestataire privé débutant au plus tard au 1^{er} janvier 2022 (contrat accompagné d'une attestation du prestataire privé ou de factures), pour vérification et traitement.

Toute demande parvenue postérieurement à cette date sera considérée comme tardive et pourra être rejetée sur ce fondement.

- b) des locaux à usage industriel ou commercial dont les occupants sont assujettis, au titre de l'année 2022, à la redevance spéciale pour la collecte et le traitement de leurs déchets d'activités ;
- c) des locaux situés dans des secteurs non desservis par le service public de gestion des déchets.

L'exonération est applicable du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022.

Adopté à l'unanimité en début de séance

46. Convention pour la reprise à titre expérimental des bacs roulants hors d'usage en vue de leur recyclage.

Il est demandé au Conseil d'approuver la convention avec le prestataire SULO France pour la reprise à titre expérimental des bacs roulants hors d'usage en vue de leur recyclage.

Le Conseil est également appelé à décider du conventionnement avec SULO France, pour une durée de 1 (un) an à compter de sa date de signature, pour la reprise à titre expérimental des bacs roulants hors d'usage en vue de leur recyclage, et de l'imputation des recettes versées par SULO France sur la ligne budgétaire 7212 / 75888 / EN06B et sur la ligne budgétaire 7588 / EN06E (pour le budget annexe).

Par ailleurs, il est demandé au Conseil d'autoriser la Présidente ou son-sa représentant-e à signer la convention et tous documents y afférant.

Adopté à l'unanimité en début de séance

47. Remises gracieuses en matière d'eau et d'assainissement.

Le Conseil est appelé à approuver les remises gracieuses eau et assainissement pour un montant total de 59 577,40 €.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser la Présidente ou son-sa représentant-e à émettre les mandats et titres de recettes nécessaires à l'exécution budgétaire de la délibération.

Adopté à l'unanimité en début de séance

INTERPELLATION

48. Interpellation de Jean-Philippe MAURER : un multiplexe excentré au détriment du cinéma de proximité.

Le texte de l'interpellation et sa réponse figurent en annexe.

49. Vœu d'urgence pour soutenir les salariés du groupe SANOFI.

Après avoir annoncé 4 milliards de dividendes pour ses actionnaires, le groupe SANOFI a officialisé jeudi 28 janvier lors d'un CSE Central à Paris la suppression de quelques 400 postes de chercheurs en France dans le cadre d'un plan qui conduit à la suppression de plus de 1 000 postes en Europe.

Les salariés avaient été informés de la fermeture du site de Strasbourg et du transfert des 57 emplois en Ile-de-France au printemps 2020 sans que les procédures légales n'aient été engagées depuis.

Réunis en séance plénière du Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg, les élus affirment leur soutien plein et entier aux salariés du groupe.

En pleine pandémie Covid_19 et « guerre vaccinale », ces annonces sont incompréhensibles au moment même où le Gouvernement français, comme l'Union Européenne, affichent une ambition de relocalisation de l'industrie pharmaceutique et leur volonté d'accroître les investissements dans la recherche et le développement.

Strasbourg est un site stratégique ; sa fermeture serait non seulement une perte majeure de savoir-faire et d'indépendance dans un domaine dont la crise sanitaire actuelle a rappelé le caractère vital, mais aura également des répercussions sur l'ensemble des universités du territoire et des filières R&D.

L'écosystème régional et métropolitain de recherche en santé et notamment dans les biotechnologies est reconnu à l'échelle mondiale : aussi, le site strasbourgeois se doit impérativement de garder cette vocation, notamment pour contribuer à la souveraineté et ainsi permettre à la recherche de disposer des meilleurs talents en France.

Les élus de l'Eurométropole de Strasbourg dénoncent et condamnent ces annonces et réaffirment l'intérêt stratégique national et européen des sites de recherche et développement. Ils affirment la nécessité de travailler avec l'industriel à un projet permettant le maintien des compétences et des emplois sur le site de Strasbourg, et témoignent tout leur soutien aux salariés du site.

<p>Adopté. Pour : 52 voix + 3 – Contre : 0 voix – Abstentions : 0 voix <i>(détails en annexe)</i></p>

QUESTIONS D'ACTUALITE

- 50. Question d'actualité de Jean Philippe VETTER : un nouveau séisme induit par le forage exploité par Fonroche.**
- 51. Question d'actualité de Rebecca BREITMAN : un Pass Liberté pour la mobilité des jeunes et des étudiants.**
- 52. Question d'actualité de Rebecca BREITMAN : logement social, l'exigence de la transparence.**

Original signé
Pia IMBS

Annexes au compte-rendu sommaire :

- le texte de l'interpellation et sa réponse,
- le détail des votes électroniques,
- les annexes de la délibération n° 4 à l'ordre du jour : « Emplois »,
- les annexes de la délibération n° 15 à l'ordre du jour : « Ajustement technique du tableau des emplois ».

Annexe au compte-rendu sommaire
du Conseil de l'Eurométropole de
Strasbourg
du vendredi 29 janvier 2021

INTERPELLATION

48. Interpellation de Jean-Philippe MAURER : un multiplexe excentré au détriment du cinéma de proximité.

Madame la Présidente,

En 2019, l'Eurométropole de Strasbourg a lancé un appel à projet en vue de la création d'un pôle de loisirs aux Halles. Le cinéma Vox, et son animateur M. Letzgs, portait ce projet et devait être désigné lauréat l'année dernière, en février 2020, mais hélas cette décision a été reportée. La presse locale a récemment rapporté, par l'expression d'un adjoint à la Maire de Strasbourg que ce projet serait abandonné faute de nouvelles du porteur de projet. Pourtant, le cinéma Vox affirme avoir essayé de vous solliciter à plusieurs reprises depuis votre arrivée en responsabilité, sans succès. L'équipe du Vox, piquée au vif vous a d'ailleurs adressé un courrier à ce sujet lors de l'édition des DNA du dimanche 17 janvier dernier.

En parallèle, nous apprenons le 12 janvier dans la même presse locale, que vous, Madame la Présidente ainsi que votre co-présidente (et maire de Schiltigheim) avez reçu en personne le porteur du projet de cinéma MK2 à Schiltigheim. Madame la Maire de Schiltigheim a même fait des déclarations sur le projet de construction. L'implantation de ce bâtiment de neuf étages à l'entrée de Strasbourg sera dévastatrice pour les cinémas indépendants du centre-ville et précipitera leur fermeture.

En abandonnant l'appel à projet d'un pôle de loisirs aux Halles et en soutenant un multiplexe cinématographique à l'entrée de Strasbourg, vous créez un déséquilibre commercial et risquez d'accentuer la désertification du centre-ville. Au-delà des cinémas de proximité strasbourgeois, vous mettez en difficulté supplémentaire l'ensemble des commerces et des restaurants strasbourgeois qui souffrent déjà et pâtiront de l'absence des spectateurs qui sont également leurs clients. Les commerçants strasbourgeois et le monde de la culture ont besoin d'un flux important de clients et de votre soutien pour se relever de la Covid-19. Il ne faudrait pas qu'il y ait deux poids deux mesures.

Comment pouvez-vous nous expliquer l'abandon annoncé en creux du projet des pôles de loisirs des Halles, portés par des fonds privés, et la promotion concomitante d'un géant centre cinématographique tuant les cinémas de proximité ? L'annonce récente de la construction complexe du MK2 est-elle liée à une annonce officielle à venir de votre part de l'abandon du projet des Halles ?

Je vous remercie de vos éléments de réponse.

REPONSE :

Mme Fabre :

La situation des arts visuels, dont fait pleinement partie la question des cinémas, n'est pas simple. La question que vous soulevez M. Maurer est bien plus complexe qu'une position manichéenne de l'installation d'un nouveau cinéma sur le territoire de

l'Eurométropole face aux équipements du centre-ville Strasbourgeois. L'Eurométropole est aux côtés de l'ensemble des acteurs culturels et des cinémas en particulier. Notre soutien est une évidence : c'est d'ailleurs ce que j'ai rappelé à la famille Letzgas lors de notre rencontre le 18 janvier dernier avec Anne Mistler.

Cette réunion fut plutôt positive avec un dialogue très constructif et transparent et d'autres échanges auront lieu. Nous avons déjà, à l'initiative d'Anne Mistler, rencontré l'ensemble des acteurs en visioconférence en décembre dernier. Pour autant, il n'est pas possible, dans le contexte actuel, de faire des propositions concrètes alors que les salles restent désespérément fermées et il n'y aura pas de vaines promesses.

Pour répondre précisément, je vais revenir sur la situation actuelle et je déplore cette vision concurrentielle destructive que vous présentez. L'objectif crucial aujourd'hui pour l'industrie du cinéma est bien de se reconstruire. Un nouvel exécutif est en place avec un nouveau mode de gouvernance : il a une feuille de route très claire et la question des mobilités en est prégnante et essentielle. Sur le projet des Halles, défini et proposé antérieurement, il n'est pas suffisant à ce niveau pour être poursuivi et cela marque effectivement l'abandon du projet de cinémas prévu.

En effet, il n'y a pas de site approprié pour la création d'une nouvelle gare routière et l'éclater sur plusieurs sites n'est pas pertinent à ce jour. Le projet du MK2 se fera. Annoncé en 2017, validé la même année par la commission départementale d'aménagement cinématographique puis par la commission nationale, le permis de construire modificatif a été déposé récemment et appartient à la commune de Schiltigheim : neuf salles au lieu des quatorze et un nouveau projet architectural.

Ce nouveau cinéma répond à la fois à une demande forte sur un bassin de vie bien particulier et à une politique métropolitaine volontariste en terme d'accessibilité culturelle sur tout le territoire de l'Eurométropole. L'annonce de son implantation à Schiltigheim a effectivement questionné l'équilibre de l'offre cinématographique sur le territoire. C'est pourquoi l'Eurométropole en 2017, avait décidé de lancer une étude pour évaluer l'impact de ces projets ainsi que leur viabilité économique sur l'exploitation cinématographique du territoire. Cette étude tablait sur un réservoir de 500 000 spectateurs à l'horizon 2024 pour garantir le bon fonctionnement des deux nouveaux cinémas MK2 / cinéma des Halles et la viabilité de l'ensemble des acteurs. Or, ce scénario d'augmentation de la population n'est plus d'actualité : effectivement à l'aulne d'une politique d'urbanisation qui, dans les prochaines années n'est plus tout à fait celle qui était annoncée, ce changement de paradigme doit donc être pris en compte. La crise est un facteur obligatoire à prendre en compte également.

Le contexte dans lequel le Conseil métropolitain en février 2020 a débattu sur le projet des Halles n'est absolument plus le même et il ne s'agit pas non plus aujourd'hui de refaire les débats.

Il est évident que le cinéma au centre-ville a un vrai rôle essentiel tout comme le cinéma en périphérie. Les deux ont leur place et leur légitimité. J'aspire à ce que nous puissions peut-être enfin parler d'armistice au sujet des cinémas. Cette terminologie de guerre évoquée ces dernières années et décriée d'ailleurs par les acteurs des cinémas eux-

mêmes, doit enfin cesser au profit de la complémentarité. Il faut cesser, on l'a rappelé, de mettre en concurrence les projets de Strasbourg avec les autres villes, voire contre les projets des autres communes (on l'a vu, par exemple, également pour l'histoire des commerces du centre-ville et la zone commerciale nord).

L'Eurométropole présente l'intérêt d'une stratégie territoriale pertinente à un échelon communautaire. Nous sommes, au sein de cet hémicycle, responsables de la défense d'un territoire qui est fait de trente-trois communes. Il s'agit, pour l'Eurométropole, de maintenir une offre équilibrée et équitable du territoire et que chaque cinéma conserve son attractivité : l'équité est au cœur de notre projet métropolitain. L'arrivée de MK2 a effectivement poussé les autres cinémas vers des travaux : des agrandissements, des projets, des transferts. Je comprends aussi la déception de la famille Letzgus qui a investi corps et âme dans ce projet, avec un cinéma actuel qui est plutôt en perte de vitesse depuis plusieurs années et qui est fragilisé par la crise. Ce transfert leur permettait effectivement une autre perspective. D'autres pistes sont à explorer. La société de M. Letzgus a, par exemple, bénéficié d'un soutien exceptionnel de la ville de Strasbourg de 65 000 € au titre de la loi Sueur en 2020. Ce dispositif pourrait être renouvelé, éventuellement même sur le fonctionnement.

Enfin, je regrette peut-être aussi votre vision un peu trop court-termiste : je m'explique. Certes les deux prochaines années vont connaître des évolutions importantes pour ce secteur d'activité avec l'installation du complexe MK2 à l'horizon 2022, le renouvellement de la délégation de service public de l'Odyssée, des projets de travaux au Star St-Exupéry et la réfection évidemment qui sera menée pour le cinéma Vox. Le cinéma a vocation à évoluer.

La dernière étude nationale sur les pratiques culturelles, et celles plus récemment sur les pratiques pendant le confinement, ont effectivement démontré le développement de l'usage culturel numérique. Le cinéma doit donc évoluer. L'essor des plateformes de téléchargement pendant les semaines de confinement est sans doute un argument. Pourtant, peut-on y voir une destruction créatrice au sens de Schumpeter ? Je n'en suis absolument pas certaine. Ce n'est pas une fatalité, car le cinéma nous a manqué et les vidéos à la demande, pour moi, c'est plus une compensation qu'un véritable engouement définitif. C'est sans doute aussi plus une singularité des jeunes, habitués à leurs écrans individuels et qui semblent bouder les salles. J'ai quant à moi, hâte de retourner au cinéma.

Le Vox est d'ailleurs force de propositions pour évoluer et nous avons évoqué ensemble des pistes de réflexions pour accompagner ce cinéma - la problématique de la taille des écrans, la question de la VF - et comment se positionner et évidemment accompagner tous les autres cinémas pour mettre en œuvre un véritable plan de communication avec des actions spécifiques pour la réouverture des salles. Le contexte sanitaire, nous invite et nous oblige à mener une vision prospective. Sans doute, M. Maurer, devriez-vous être dans une vision plus libérale où la concurrence économique est somme toute une nécessité. Mais il s'agit aussi aujourd'hui de la question de la vitalité d'un territoire. L'enjeu à venir est donc double : répondre à l'urgence de la crise sanitaire et accompagner la nouvelle dynamique de l'écosystème cinématographique à Strasbourg et dans l'Eurométropole.

Nous serons présents aux côtés de tous les cinémas pour développer leur complémentarité, accompagner la reprise de leur activité à travers un plan de communication conséquent et réfléchir avec chacun à leur repositionnement, pour leur garantir un modèle économique et artistique stable pour les années à venir. C'est ce à quoi nous travaillons âprement. Je vous remercie.

Cette réponse est suivie d'un échange.

Détails des votes électroniques



Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg du 29 janvier 2021

Point 4 à l'ordre du jour :

Emplois.

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

Service des Assemblées

Pour : 72 voix + 2 - 1

NB : MM. Serge OEHLER et Lamjad SAIDANI ont rencontré un problème avec l'application de vote et souhaitaient voter **pour**

Contre : 15 voix + 1

NB : M. Jean HUMANN a rencontré un problème avec l'application de vote et souhaitait voter **contre**

Abstention : 4 voix + 1

NB : M. Christian BALL s'est trompé de bouton, il a voté pour mais souhaitait **s'abstenir**

Emplois.

Pour 72	AGHA BABAEI Syamak, BAAS Fabienne, BALL Christian, BARSEGHIAN Jeanne, BOULALA Bruno, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, BROLLY Suzanne, BUCHMANN Andree, BULOOU Beatrice, CHADLI Yasmina, DAMBACH Danielle, DE VREESE Wilfrid, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUMAY Julia, DUPRESSOIR Sophie, FABRE Murielle, FONTANEL Alain, FROEHLI Claude, GEISSMANN Céline, HENRY Martin, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, IMBS Pia, JAMPOC-BERTRAND Nathalie, JEAN Anne-Marie, JEROME Martine, JUND Alain, KANNENGIESER Michèle, KESSOURI Annie, KIRCHER Jean-Louis, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LECKLER Michèle, LIBSIG Guillaume, MACIEJEWSKI Patrick, MATT Nicolas, MISTLER Anne, OZENNE Pierre, PFRIMMER Philippe, PHILIPPS Thibaud, PREVE Jean Paul, RABOT Valentin, RAMDANE Abdelkarim, REICHHART Ada, RICHARDOT Anne-Pernelle, RINKEL Marie, ROTH Pierre, SCHAAL Thierry, SCHAETZEL Francoise, SCHANN Gérard, SCHOEPFF Patrice, SCHULER Georges, SOULET Benjamin, SPLET Antoine, STEFFEN Joël, TERNOY Doris, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, WACKERMANN Valerie, WERLEN Jean, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia
Contre 15	AMIET Eric, BADER Camille, BAUR Jacques, GRAEF-ECKERT Catherine, GUGELMANN Christine, HERZOG Jean Luc, HOERLE Jean-Louis, KREYER Céleste, LE SCOUEZEC Gildas, LOBSTEIN Andre, PERRIN Pierre, SCHAAL Rene, SCHAEFFER Jean-Michel, STEINMANN Elodie, ULRICH Laurent
Abstention 4	MAURER Jean-Philippe, MEYER Isabelle, SCHALCK Elsa, VETTER Jean-Philippe



Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg du 29 janvier 2021
Point 5 à l'ordre du jour :
Création des commissions thématiques.

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

Pour : 85 voix + 6

NB : Les votes de Mmes Pia IMBS, Jeanne BARSEGHIAN, Danielle DAMBACH, Françoise SCHAEZEL, Béatrice BULOUE et M. Vincent DEBES n'ont pas été pris en compte, ils votent **pour**.

Contre : 0 voix

Abstention : 2 voix

Service des Assemblées

Création des commissions thématiques.

<p>Pour</p> <p>85</p>	<p>AGHA BABAEI Syamak, AMIET Eric, BAAS Fabienne, BADER Camille, BALL Christian, BAUR Jacques, BOULALA Bruno, BRASSAC Christian, BROLLY Suzanne, BUCHMANN Andree, CHADLI Yasmina, DE VREESE Wilfrid, DELATTRE Cécile, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUMAY Julia, DUPRESSOIR Sophie, FABRE Murielle, FONTANEL Alain, FROEHLI Claude, GEISSMANN Céline, GRAEF-ECKERT Catherine, GUGELMANN Christine, HENRY Martin, HERRY Jonathan, HERZOG Jean Luc, HOERLE Jean-Louis, HOFFSESS Marc, JAMPOC-BERTRAND Nathalie, JEAN Anne-Marie, JEROME Martine, JUND Alain, KANNENGIESER Michèle, KESSOURI Annie, KIRCHER Jean-Louis, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, KREYER Céleste, LAFAY Marina, LE SCOUEZEC Gildas, LECKLER Michèle, LIBSIG Guillaume, LOBSTEIN Andre, MACIEJEWSKI Patrick, MASTELLI Dominique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Isabelle, MISTLER Anne, OEHLER Serge, OZENNE Pierre, PERRIN Pierre, PFRIMMER Philippe, PHILIPPS Thibaud, PREVE Jean Paul, RABOT Valentin, RAMDANE Abdelkarim, REICHHART Ada, RICHARDOT Anne-Pernelle, RINKEL Marie, ROTH Pierre, SCHAAL Thierry, SCHAEFFER Jean-Michel, SCHALCK Elsa, SCHANN Gérard, SCHOEPFF Patrice, SCHULER Georges, SOULET Benjamin, SPLET Antoine, STEFFEN Joël, STEINMANN Elodie, TERNOY Doris, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, ULRICH Laurent, VARIERAS Floriane, VETTER Jean-Philippe, WACKERMANN Valerie, WERLEN Jean, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia</p>
<p>Contre</p> <p>0</p>	
<p>Abstention</p> <p>2</p>	<p>HUMANN Jean, SCHAAL Rene</p>

Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg du 29 janvier 2021

Point 6 à l'ordre du jour :

Vélo à assistance électrique (VAE) mise en place d'une aide à l'achat.

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

Pour : 93 voix + 3

NB : Mme Andrée BUCHMANN qui a également procuration de vote pour MM. Martin HENRY et Patrick MACIEJEWSKI a rencontré un problème avec l'application de vote et souhaitait voter **pour**

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Service des Assemblées

Vélo à assistance électrique (VAE)- mise en place d'une aide à l'achat.

<p>Pour</p> <p>93</p>	<p>AGHA BABAEI Syamak, AMIET Eric, BAAS Fabienne, BADER Camille, BALL Christian, BARSEGHIAN Jeanne, BAUR Jacques, BOULALA Bruno, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, BROLLY Suzanne, BULOUB Beatrice, CHADLI Yasmina, DAMBACH Danielle, DE VREESE Wilfrid, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUMAY Julia, DUPRESSOIR Sophie, FABRE Murielle, FONTANEL Alain, FROEHLI Claude, GEISSMANN Céline, GRAEF-ECKERT Catherine, GUGELMANN Christine, HERRY Jonathan, HERZOG Jean Luc, HOERLE Jean-Louis, HOFFSESS Marc, HUMANN Jean, IMBS Pia, JAMPOC-BERTRAND Nathalie, JEAN Anne-Marie, JEROME Martine, JUND Alain, KANNENGIESER Michèle, KESSOURI Annie, KIRCHER Jean-Louis, KOHLER Christel, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, KREYER Céleste, LAFAY Marina, LE SCOUEZEC Gildas, LECKLER Michèle, LIBSIG Guillaume, LOBSTEIN Andre, MASTELLI Dominique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Isabelle, MISTLER Anne, OEHLER Serge, OZENNE Pierre, PERRIN Pierre, PFRIMMER Philippe, PHILIPPS Thibaud, PREVE Jean Paul, RABOT Valentin, RAMDANE Abdelkarim, REICHHART Ada, RICHARDOT Anne-Pernelle, RINKEL Marie, ROTH Pierre, SAIDANI Lamjad, SCHAAL Rene, SCHAAL Thierry, SCHAEFFER Jean-Michel, SCHAETZEL Françoise, SCHALCK Elsa, SCHANN Gérard, SCHOEPFF Patrice, SCHULER Georges, SOULET Benjamin, SPLET Antoine, STEFFEN Joël, STEINMANN Elodie, TERNOY Doris, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, ULRICH Laurent, VARIERAS Floriane, VETTER Jean-Philippe, WACKERMANN Valerie, WERLEN Jean, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia</p>
<p>Contre</p> <p>0</p>	
<p>Abstention</p> <p>0</p>	



Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg du 29 janvier 2021

Point 7 à l'ordre du jour :

Attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur de l'association Espace européen Gutenberg pour soutenir la création à Strasbourg du Centre européen Gutenberg des arts graphiques et des arts imprimés.

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

Pour : 83 voix + 4

NB : Mme Andrée BUCHMANN qui a également procuration de vote pour MM. Martin HENRY et Patrick MACIEJEWSKI a rencontré un problème avec l'application de vote et souhaitait voter **pour**
Mme Hülliya TURAN a rencontré un problème et souhaitait voter **pour**

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Service des Assemblées

Attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur de l'association Espace européen Gutenberg pour soutenir la création à Strasbourg du Centre européen Gutenberg des arts graphiques et des arts imprimés.

Pour

83

AGHA BABAEI Syamak, BAAS Fabienne, BADER Camille, BALL Christian, BARSEGHIAN Jeanne, BAUR Jacques, BOULALA Bruno, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, BULOUE Beatrice, CHADLI Yasmina, DAMBACH Danielle, DE VREESE Wilfrid, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUMAY Julia, DUPRESSOIR Sophie, EGLES Bernard, FABRE Murielle, FONTANEL Alain, GEISSMANN Céline, GUGELMANN Christine, HERRY Jonathan, HOERLE Jean-Louis, HOFFSESS Marc, HUMANN Jean, IMBS Pia, JAMPOC-BERTRAND Nathalie, JEAN Anne-Marie, JEROME Martine, JUND Alain, KANNENGIESER Michèle, KESSOURI Annie, KIRCHER Jean-Louis, KOHLER Christel, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, KREYER Céleste, LAFAY Marina, LE SCOUEZEC Gildas, LECKLER Michèle, LIBSIG Guillaume, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Isabelle, MISTLER Anne, OEHLER Serge, OZENNE Pierre, PERRIN Pierre, PFRIMMER Philippe, PREVE Jean Paul, RABOT Valentin, RAMDANE Abdelkarim, REICHHART Ada, RICHARDOT Anne-Pernelle, RINKEL Marie, ROTH Pierre, SAIDANI Lamjad, SCHAAL Rene, SCHAAL Thierry, SCHAEFFER Jean-Michel, SCHAETZEL Françoise, SCHANN Gérard, SCHOEPFF Patrice, SCHULER Georges, SOULET Benjamin, SPLET Antoine, STEFFEN Joël, STEINMANN Elodie, TERNOY Doris, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, ULRICH Laurent, VARIERAS Floriane, WACKERMANN Valerie, WERLEN Jean, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

Contre

0

Abstention

0

Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg du 29 janvier 2021

Point 13 à l'ordre du jour :

Mise en place d'un service de conciergerie à destination des agents de l'Eurométropole de Strasbourg.

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

Pour : 78 voix + 1

NB : M. Jean-Louis HOERLE a rencontré un problème avec l'application de vote et souhaitait voter **pour**

Contre : 0 voix

Abstention : 1 voix

Service des Assemblées

Mise en place d'un service de conciergerie à destination des agents de l'Eurométropole de Strasbourg.

<p>Pour</p> <p style="font-size: 2em; font-weight: bold;">78</p>
<p>Contre</p> <p style="font-size: 2em; font-weight: bold;">0</p>
<p>Abstention</p> <p style="font-size: 2em; font-weight: bold;">1</p>

AGHA BABAEI Syamak, BAAS Fabienne, BALL Christian, BARSEGHIAN Jeanne, BAUR Jacques, BOULALA Bruno, BRASSAC Christian, BROLLY Suzanne, BUCHMANN Andree, BULOU Beatrice, CHADLI Yasmina, DAMBACH Danielle, DE VREESE Wilfrid, DELATTRE Cécile, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUMAY Julia, DUPRESSOIR Sophie, EGLES Bernard, FABRE Murielle, FONTANEL Alain, FROEHLI Claude, GRAEF-ECKERT Catherine, GUGELMANN Christine, HENRY Martin, HERZOG Jean Luc, HOFFSESS Marc, HUMANN Jean, JAMPOC-BERTRAND Nathalie, JEAN Anne-Marie, JEROME Martine, JUND Alain, KANNENGIESER Michèle, KESSOURI Annie, KIRCHER Jean-Louis, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, KREYER Céleste, LAFAY Marina, LE SCOUEZEC Gildas, LECKLER Michèle, LIBSIG Guillaume, MACIEJEWSKI Patrick, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Isabelle, MISTLER Anne, OEHLER Serge, OZENNE Pierre, PERRIN Pierre, PFRIMMER Philippe, RABOT Valentin, RAMDANE Abdelkarim, REICHHART Ada, RICHARDOT Anne-Pernelle, RINKEL Marie, ROTH Pierre, SAIDANI Lamjad, SCHAAL Rene, SCHAAL Thierry, SCHAETZEL Francoise, SCHANN Gérard, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, SPLET Antoine, STEFFEN Joël, STEINMANN Elodie, TERNOY Doris, TISSERAND Lucette, TURAN Hulliya, ULRICH Laurent, VARIERAS Floriane, WACKERMANN Valerie, WERLEN Jean, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

BADER Camille



Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg du 29 janvier 2021

Point 17 à l'ordre du jour :

DSP Velhop : prolongation du contrat.

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

Pour : 82 voix + 3

NB : Mme Andrée BUCHMANN qui a également procuration de vote pour MM. Martin HENRY et Patrick MACIEJEWSKI a rencontré un problème avec l'application de vote et souhaitait voter **pour**

Contre : 0 voix

Service des Assemblées

Abstention : 0 voix

DSP Velhop : prolongation du contrat.

Pour

82

AGHA BABAEI Syamak, BAAS Fabienne, BADER Camille, BALL Christian, BARSEGHIAN Jeanne, BAUR Jacques, BOULALA Bruno, BRASSAC Christian, BROLLY Suzanne, BULOOU Beatrice, CHADLI Yasmina, DAMBACH Danielle, DE VREESE Wilfrid, DELATTRE Cécile, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUMAY Julia, DUPRESSOIR Sophie, EGLES Bernard, FABRE Murielle, FONTANEL Alain, FROEHLI Claude, GRAEF-ECKERT Catherine, GUGELMANN Christine, HERRY Jonathan, HERZOG Jean Luc, HOERLE Jean-Louis, HOFFSESS Marc, HUMANN Jean, JAMPOC-BERTRAND Nathalie, JEAN Anne-Marie, JEROME Martine, JUND Alain, KANNENGIESER Michèle, KESSOURI Annie, KIRCHER Jean-Louis, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, KREYER Céleste, LAFAY Marina, LECKLER Michèle, LIBSIG Guillaume, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Isabelle, MISTLER Anne, OEHLER Serge, OZENNE Pierre, PERRIN Pierre, PFRIMMER Philippe, PHILIPPS Thibaud, PREVE Jean Paul, RABOT Valentin, RAMDANE Abdelkarim, REICHHART Ada, RICHARDOT Anne-Pernelle, RINKEL Marie, ROTH Pierre, SAIDANI Lamjad, SCHAAL Rene, SCHAAL Thierry, SCHAEFFER Jean-Michel, SCHAETZEL Françoise, SCHANN Gérard, SCHOEPFF Patrice, SCHULER Georges, SOULET Benjamin, SPLET Antoine, STEFFEN Joël, STEINMANN Elodie, TERNOY Doris, TISSERAND Lucette, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, ULRICH Laurent, VARIERAS Floriane, WACKERMANN Valerie, WERLEN Jean, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

Contre

0

Abstention

0

Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg du 29 janvier 2021

Point 40 à l'ordre du jour :

Technoparc-nextmed : désignation des membres de la commission d'aménagement.

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

Pour : 86 voix - 4

NB : Les votes de Mmes Jeanne BARSEGHIAN, Suzanne BROLLY, Catherine TRAUTMANN et M. Jean-Philippe MAURER sont retirés suite à une mauvaise manipulation de leur part.

Contre : 0 voix

Service des Assemblées

Abstention : 0 voix

Technoparc-nextmed : désignation des membres de la commission d'aménagement.

Pour

86

AGHA BABAEI Syamak, BADER Camille, BALL Christian, ~~BARSEGHIAN Jeanne~~, BAUR Jacques, BOULALA Bruno, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, ~~BROLLY Suzanne~~, BUCHMANN Andree, BULOOU Beatrice, CHADLI Yasmina, DAMBACH Danielle, DE VREESE Wilfrid, DEBES Vincent, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUMAY Julia, DUPRESSOIR Sophie, EGLES Bernard, FABRE Murielle, FONTANEL Alain, GEISSMANN Céline, GRAEF-ECKERT Catherine, GUGELMANN Christine, HENRY Martin, HERRY Jonathan, HERZOG Jean Luc, HOFFSESS Marc, HUMANN Jean, IMBS Pia, JAMPOC-BERTRAND Nathalie, JEAN Anne-Marie, JEROME Martine, KANNENGIESER Michèle, KESSOURI Annie, KIRCHER Jean-Louis, KOHLER Christel, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, KREYER Céleste, LAFAY Marina, LE SCOUEZEC Gildas, LECKLER Michèle, LIBSIG Guillaume, MACIEJEWSKI Patrick, MATT Nicolas, ~~MAURER Jean-Philippe~~, MEYER Isabelle, MISTLER Anne, OEHLER Serge, OZENNE Pierre, PERRIN Pierre, PREVE Jean Paul, RABOT Valentin, RAMDANE Abdelkarim, REICHHART Ada, RICHARDOT Anne-Pernelle, RINKEL Marie, ROTH Pierre, SAIDANI Lamjad, SCHAAL Rene, SCHAAL Thierry, SCHAEFFER Jean-Michel, SCHAETZEL Françoise, SCHALCK Elsa, SCHANN Gérard, SCHOEPFF Patrice, SCHULER Georges, SOULET Benjamin, SPLET Antoine, STEFFEN Joël, STEINMANN Elodie, TERNOY Doris, TISSERAND Lucette, ~~TRAUTMANN Catherine~~, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, ULRICH Laurent, VARIERAS Floriane, VETTER Jean-Philippe, WACKERMANN Valerie, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

Contre

0

Abstention

0

Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg du 29 janvier 2021

Point 49 à l'ordre du jour

Vœu d'urgence pour soutenir les salariés du groupe SANOFI

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

Pour : 52 voix + 3

NB : MM. Camille BADER et Jean-Philippe VETTER ont rencontré un problème avec l'application de vote et souhaitaient voter **pour**

Mme Elodie STEINMANN qui avait procuration de vote pour M. Gildas LE SCOUËZEC a rencontré un problème avec l'application de vote et souhaitait voter **pour**

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Service des Assemblées

Vœu d'urgence pour soutenir les salariés du groupe SANOFI.

Pour

52

AGHA BABAEI Syamak, BALL Christian, BAUR Jacques, BOULALA Bruno, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, BROLLY Suzanne, CHADLI Yasmina, DEBES Vincent, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUMAY Julia, DUPRESSOIR Sophie, FONTANEL Alain, GEISSMANN Céline, HERZOG Jean Luc, HOFFSESS Marc, HUMANN Jean, IMBS Pia, JEAN Anne-Marie, JEROME Martine, KESSOURI Annie, KIRCHER Jean-Louis, KOHLER Christel, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, OZENNE Pierre, RABOT Valentin, RAMDANE Abdelkarim, REICHHART Ada, RICHARDOT Anne-Pernelle, ROTH Pierre, SCHAAL Rene, SCHAEFFER Jean-Michel, SCHAETZEL Francoise, SCHANN Gérard, SCHOEPFF Patrice, SPLET Antoine, STEFFEN Joël, STEINMANN Elodie, TERNOY Doris, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, ULRICH Laurent, VARIERAS Floriane, WACKERMANN Valerie, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline

Contre

0

Abstention

0

Conseil de l'Eurométropole du 29 janvier 2021

Annexe au compte rendu sommaire

Annexes au point 4 de l'ordre du jour :
Emplois

Annexes au point 15 de l'ordre du jour :
Ajustement technique du tableau des emplois.

Annexe 1 à la délibération du Conseil de l'Eurométropole du 29 janvier 2021 relative à la création d'emplois permanents au titre de la Ville

Descriptif de l'emploi					Niveau du recrutement		Observations
Direction	Service	Intitulé du poste	Nature des fonctions	Durée hebdo de travail	Cadre d'emplois	Fourchette de grades	
Direction de l'Enfance et de l'éducation	Direction de l'Enfance et de l'éducation	1 chef de projet "cités éducatives"	Assurer la coordination et la co-amination du projet. Elaborer et mettre en œuvre le plan d'actions.	Temps complet	Attaché	Attaché à directeur	
Direction de l'Enfance et de l'éducation	Périscolaire et éducatif	1 responsable périscolaire de site	Impulser, planifier et coordonner les activités des temps périscolaires d'un site, sans accueil de loisirs maternel, en vue d'assurer l'accueil des enfants. Concevoir et mettre en œuvre un projet pédagogique. Encadrer et animer les équipes. Veiller aux actions d'accompagnement à la scolarité.	Temps complet	Rédacteur ou animateur	Rédacteur à rédacteur principal de 1ère classe Animateur à animateur principal de 1ère classe	Création pour renforcer les équipes.
Direction de l'Enfance et de l'éducation	Périscolaire et éducatif	3 adjoints au responsable périscolaire de site	Assister le responsable dans l'organisation et le fonctionnement des temps périscolaires. Participer à l'élaboration, à l'animation et à la mise en œuvre du projet pédagogique. Veiller à la sécurité et à la qualité de l'accueil de l'enfant. Accompagner et informer les parents. Remplacer le responsable en son absence.	Temps complet	Rédacteur ou animateur	Rédacteur à rédacteur principal de 1ère classe Animateur à animateur principal de 1ère classe	Créations pour renforcer les équipes.
Direction de l'Enfance et de l'éducation	Périscolaire et éducatif	15 ASEM	Assister le personnel enseignant pour la réception, l'animation et l'hygiène des jeunes enfants. Préparer et mettre en état de propreté les locaux et le matériel servant directement aux enfants.	Temps complet	Agent spécialisé des écoles maternelles	ASEM principal de 2ème classe à 1ère classe	Créations pour renforcer les écoles.
Direction de l'Enfance et de l'éducation	Périscolaire et éducatif	4 animateurs périscolaires	Accueillir et animer un groupe d'enfants dans le cadre des interventions périscolaires. Proposer et mettre en oeuvre différentes activités de loisir et d'éveil éducatives et culturelles.	Temps non complet 33h	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation à adjoint d'animation principal de 1ère classe	Créations pour renforcer els équipes périscolaires.
Direction de l'Enfance et de l'éducation	Périscolaire et éducatif	1 gestionnaire financier et marchés publics	Assurer la gestion et le suivi financier des dossiers transversaux. Assurer l'exécution et le suivi de budgets. Participer aux activités comptables.	Temps complet	Rédacteur	Rédacteur à rédacteur principal de 1ère classe	Création pour renforcer le service.
Direction de l'Enfance et de l'éducation	Patrimoine pour l'enfance et l'éducation	1 gestionnaire financier et marchés publics	Assurer la gestion et le suivi financier des dossiers transversaux. Assurer l'exécution et le suivi de budgets. Participer aux activités comptables.	Temps complet	Rédacteur	Rédacteur à rédacteur principal de 1ère classe	Création pour renforcer le service.
Direction de l'Enfance et de l'éducation	Patrimoine pour l'enfance et l'éducation	1 assistant RH	Assister le responsable RH. Assurer la gestion administrative des agents en lien avec les services de la DRH.	Temps complet	Rédacteur	Rédacteur à rédacteur principal de 1ère classe	Création pour renforcer le service.
Direction de l'Enfance et de l'éducation	Patrimoine pour l'enfance et l'éducation	4 agents de restauration	Préparer les repas. Entretien la cuisine et le réfectoire.	Temps complet	Adjoint technique	Adjoint technique à adjoint technique principal de 1ère classe	Créations pour renforcer le service.

Annexe 1 à la délibération du Conseil de l'Eurométropole du 29 janvier 2021 relative à la création d'emplois permanents au titre de la Ville

Descriptif de l'emploi					Niveau du recrutement		Observations
Direction	Service	Intitulé du poste	Nature des fonctions	Durée hebdo de travail	Cadre d'emplois	Fourchette de grades	
Direction de l'Enfance et de l'éducation	Famille et petite enfance	2 accueillants petite enfance volants	Participer à l'organisation des activités des enfants accueillis et leur assurer la sécurité physique et affective, en relation avec l'équipe éducative et les parents.	Temps complet	Auxiliaire de puériculture ou agent spécialisé des écoles maternelles ou agent social	Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe à 1ère classe ASEM principal de 2ème classe à 1ère classe Agent social à agent social principal de 1ère classe	Créations pour renforcer le service.
Direction Solidarités santé jeunesse	Action sociale de proximité	1 assistant social de secteur	Participer à la mise en œuvre de la politique sociale de la collectivité. Assurer les missions de polyvalence sociale de secteur.	Temps complet	Assistant socio-éducatif	Assistant socio-éducatif de 2ème classe à classe exceptionnelle	Création pour renforcer l'UT Est.
Direction Solidarités santé jeunesse	Action sociale de proximité	3 assistants sociaux de secteur volants	Participer à la mise en œuvre de la politique sociale de la collectivité. Assurer les missions de polyvalence sociale de secteur.	Temps complet	Assistant socio-éducatif	Assistant socio-éducatif de 2ème classe à classe exceptionnelle	Créations pour renforcer le service.
Direction Solidarités santé jeunesse	Direction Solidarités santé jeunesse	1 chef de projets innovation sociale	Piloter et suivre les projets. Mobiliser et animer le réseau. Assurer l'interface avec les différents acteurs.	Temps complet	Attaché ou conseiller socio-éducatif	Attaché à attaché principal Conseiller socio-éducatif	Création dans le cadre notamment des projets du logement intercalaire et du revenu universel.
Direction de la Population, des élections et des cultes	Mission Participation citoyenne	1 chef de projet démocratie locale	Piloter, animer et accompagner des projets, dispositifs, démarches, instances, outils ou événements de démocratie locale. Contribuer aux actions de communication.	Temps complet	Attaché	Attaché à directeur	Création pour renforcer la mission.
Direction Urbanisme et territoires	Directions de territoire	4 chargés d'animation territoriaux de la participation citoyenne	Faire vivre les démarches de participation citoyenne à l'échelle des quartiers. Piloter la mise en œuvre d'ateliers. Piloter et/ou accompagner des projets.	Temps complet	Attaché	Attaché à attaché principal	Créations pour renforcer les directions de territoire.
Direction Mobilité, espaces publics et naturels	Espaces verts et de nature	1 chargé de projet "prospective plan canopée"	Réaliser l'état de lieux de la présence et de la répartition de la canopée existante. Assurer la prospection pour le développement cible de la canopée et proposer des scénarii.	Temps complet	Ingénieur ou attaché	Ingénieur à ingénieur principal Attaché à attaché principal	Création dans le cadre du plan canopée 2020/2030 pour la ville de Strasbourg.
Direction Mobilité, espaces publics et naturels	Espaces verts et de nature	1 chef de projet "place des animaux en ville"	Piloter et suivre le projet. Mobiliser et animer le réseau. Assurer l'interface avec les différents acteurs.	Temps complet	Attaché	Attaché à attaché principal	Création dans le cadre du bien-être et de l'intégration de l'animal en ville.

Annexe 2 à la délibération du Conseil de l'Eurométropole du 29 janvier 2021 relative à la création d'emplois permanents au titre de l'Eurométropole

Descriptif de l'emploi					Niveau du recrutement		Observations
Direction	Service	Intitulé du poste	Nature des fonctions	Durée hebdo de travail	Cadre d'emplois	Fourchette de grades	
Direction générale des services	Délégation Cohésion sociale, développement éducatif et culturel	1 préfigurateur "direction de la participation citoyenne"	Définir et proposer une nouvelle organisation cible répondant à la feuille de route relative à la participation citoyenne.	Temps complet	Administrateur	Administrateur à administrateur hors classe	
Direction générale des services	Délégation Aménagement, développement et mobilités	1 préfigurateur "direction des mobilités"	Définir et proposer une nouvelle organisation cible répondant à la feuille de route relative aux mobilités.	Temps complet	Administrateur ou ingénieur en chef	Administrateur à administrateur hors classe Ingénieur en chef à ingénieur en chef hors classe	
Direction de la Population, des élections et des cultes	Mission Participation citoyenne	1 chef de projet démocratie locale	Piloter, animer et accompagner des projets, dispositifs, démarches, instances, outils ou événements de démocratie locale. Contribuer aux actions de communication.	Temps complet	Attaché	Attaché à directeur	Création pour renforcer la mission.
Direction Urbanisme et territoires	Directions de territoire	3 chargés d'animation territoriaux de la participation citoyenne	Faire vivre les démarches de participation citoyenne à l'échelle des quartiers. Piloter la mise en œuvre d'ateliers. Piloter et/ou accompagner des projets.	Temps complet	Attaché	Attaché à attaché principal	Créations pour renforcer les directions de territoire.
Direction Mobilité, espaces publics et naturels	Programmation, études pré-opérationnelles et évaluation	1 ingénieur études pré-opérationnelles	Piloter les études d'opportunité et de faisabilité complexes.	Temps complet	Ingénieur	Ingénieur à ingénieur principal	Création pour renforcer le service.
Direction Mobilité, espaces publics et naturels	Aménagement espace public	2 techniciens maîtrise d'ouvrage	Piloter les projets courants en maîtrise d'ouvrage. Assurer la gestion de l'entretien courant sur un secteur. Assurer les relations avec les riverains.	Temps complet	Technicien	Technicien principal de 2ème classe à 1ère classe	Créations pour renforcer le service.
Direction de la Construction et du patrimoine bâti	Constructions culturelles, sociales et administratives	1 ingénieur chef de projets construction	Conduire des opérations d'une complexité avérée dans le cadre de la maîtrise d'ouvrage des collectivités et de la maîtrise d'œuvre de la direction avec toutes les dimensions budgétaire, administrative et technique.	Temps complet	Ingénieur	Ingénieur à ingénieur principal	Création pour renforcer le service.
Direction de la Construction et du patrimoine bâti	Constructions enfance, éducation et sports	1 ingénieur chef de projets construction	Conduire des opérations d'une complexité avérée dans le cadre de la maîtrise d'ouvrage des collectivités et de la maîtrise d'œuvre de la direction avec toutes les dimensions budgétaire, administrative et technique.	Temps complet	Ingénieur	Ingénieur à ingénieur principal	Création pour renforcer le service, notamment dans le cadre de la maîtrise d'ouvrage portant sur le stade de la Meinau.
Direction de la Construction et du patrimoine bâti	Administration générale et ressources de la DCPB	1 gestionnaire marchés publics	Contrôler et suivre les pièces et documents relatifs aux marchés publics.	Temps complet	Adjoint administratif	Adjoint administratif à adjoint administratif principal de 1ère classe	Création pour renforcer le service.

Annexe 2 à la délibération du Conseil de l'Eurométropole du 29 janvier 2021 relative à la création d'emplois permanents au titre de l'Eurométropole

Descriptif de l'emploi					Niveau du recrutement		Observations
Direction	Service	Intitulé du poste	Nature des fonctions	Durée hebdo de travail	Cadre d'emplois	Fourchette de grades	
Délégation Pilotage, ressources, environnement et climat	Direction de mission Transition énergétique, renouvelables et réseaux d'énergie	1 chef de projet énergies renouvelables	Contribuer à la mise en œuvre de la stratégie énergétique notamment en matière de développement d'EnR&R. Piloter des études énergétiques. Développer, suivre et accompagner initiatives et projets.	Temps complet	Ingénieur	Ingénieur à ingénieur principal	Création pour renforcer la mission.
Délégation Pilotage, ressources, environnement et climat	Mission Plan Climat	1 chef de projet "Alliance pour le climat"	Piloter et suivre le projet. Contribuer à la construction, à l'animation et à la valorisation de l'Alliance. Mobiliser les acteurs et favoriser l'appropriation des enjeux climatiques.	Temps complet	Attaché ou ingénieur	Attaché à directeur Ingénieur à ingénieur principal	Création pour renforcer la mission.
Délégation Pilotage, ressources, environnement et climat	Mission Plan Climat	1 chargé de mission évaluation carbone	Concevoir et décliner la traduction opérationnelle de l'objectif neutralité carbone. Concevoir des actions et suivre leurs impacts. Assurer le développement du stockage et de la compensation carbone.	Temps complet	Ingénieur	Ingénieur à ingénieur principal	Création pour renforcer la mission.
Direction Conseil, pilotage et affaires juridiques	Partenariats	1 contrôleur de gestion chargé du suivi des délégations de service public	Assurer le contrôle de gestion des organismes extérieurs. Elaborer les rapports d'activité des SEM et des délégataires de service public. Analyser l'activité des partenaires extérieurs.	Temps complet	Attaché	Attaché à attaché principal	Création pour renforcer le service.
Direction des Ressources humaines	Emploi et développement des compétences	1 chef de projet prospective compétences et métiers	Contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une politique de gestion et de développement des métiers et compétences. Produire des études et modélisations.	Temps complet	Attaché	Attaché à attaché principal	Création pour renforcer le service.
Direction des Ressources humaines	Administration des ressources humaines	1 gestionnaire de carrière	Renseigner et conseiller la hiérarchie et le personnel. Gérer les carrières et l'élaboration des actes administratifs. Instruire et contrôler les actes de gestion et les procédures de paie.	Temps complet	Rédacteur	Rédacteur à rédacteur principal de 1ère classe	Création pour renforcer le service.
Direction des Ressources humaines	Pilotage RH	1 chef de projet fonctionnel	Piloter, suivre et mettre en œuvre des projets liés aux applications informatiques.	Temps complet	Attaché ou ingénieur	Attaché à attaché principal Ingénieur à ingénieur principal	Création pour renforcer le service.
Direction des Ressources humaines	Prévention et qualité de vie au travail	1 chargé de mission qualité de vie au travail	Piloter et suivre des projets et démarches de qualité de vie au travail, les plans d'égalité et de lutte contre les discriminations.	Temps complet	Attaché	Attaché à attaché principal	Création pour renforcer le service.
Direction des Ressources logistiques	Informatique	1 adjoint au délégué à la protection des données	Contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre des recommandations en matière de protection des données personnelles. Assurer un rôle de conseil, d'information, de formation et d'alerte. Contribuer à une veille technologique et réglementaire.	Temps complet	Ingénieur ou attaché	Ingénieur à ingénieur principal Attaché à attaché principal	Création pour renforcer le service.

Annexe 2 à la délibération du Conseil de l'Eurométropole du 29 janvier 2021 relative à la création d'emplois permanents au titre de l'Eurométropole

Descriptif de l'emploi					Niveau du recrutement		Observations
Direction	Service	Intitulé du poste	Nature des fonctions	Durée hebdo de travail	Cadre d'emplois	Fourchette de grades	
Direction de l'Environnement et des services publics urbains	Gestion et prévention des risques environnementaux	1 chargé d'études environnementales	Piloter ou réaliser des études liées à des problématiques environnementales. Analyser les problèmes et proposer des solutions. Apporter conseil et expertise dans son domaine. Assurer une veille réglementaire.	Temps complet	Ingénieur	Ingénieur à ingénieur principal	Création pour renforcer le service.
Direction de l'Environnement et des services publics urbains	Collecte et valorisation des déchets	1 chef de projet tarification incitative	Piloter et mettre en œuvre le projet. Rédiger et suivre des marchés. Assurer l'interface avec les prestataires et les partenaires.	Temps complet	Ingénieur ou attaché	Ingénieur à ingénieur principal Attaché à attaché principal	Création pour renforcer le service.
Direction de l'Environnement et des services publics urbains	Collecte et valorisation des déchets	1 responsable de la pré-collecte	Piloter et suivre la pré-collecte. Participer à la définition des nouveaux besoins et aux projets. Rédiger et suivre des marchés.	Temps complet	Technicien	Technicien à technicien principal de 1ère classe	Création pour renforcer le service.
Direction de l'Environnement et des services publics urbains	Collecte et valorisation des déchets	1 chargé de projet collecte biodéchets	Participer à la rédaction des cahiers des charges pour la collecte et le traitement des biodéchets. Participer à la définition et à la validation des emplacements de collecte.	Temps complet	Technicien ou rédacteur	Technicien principal de 2ème classe à 1ère classe Rédacteur principal de 2ème classe à 1ère classe	Création pour renforcer le service.
Direction de l'Environnement et des services publics urbains	Collecte et valorisation des déchets	1 chargé des données usagers	Mettre en place et contrôler le recueil des données. Compiler, traiter et analyser les données.	Temps complet	Rédacteur	Rédacteur à rédacteur principal de 1ère classe	Création pour renforcer le service.
Direction de l'Environnement et des services publics urbains	Collecte et valorisation des déchets	1 éboueur	Collecter les ordures ménagères. Assurer un contact avec les usagers et les sensibiliser au tri.	Temps complet	Adjoint technique	Adjoint technique à adjoint technique principal de 1ère classe	Création pour renforcer le service.
Direction de l'Environnement et des services publics urbains	Collecte et valorisation des déchets	1 chef éboueur	Encadrer une équipe. Collecter les ordures ménagères. Assurer un contact avec les usagers et les sensibiliser au tri. Rédiger les rapports de collecte.	Temps complet	Adjoint technique	Adjoint technique à adjoint technique principal de 1ère classe	Création pour renforcer le service.
Direction de l'Environnement et des services publics urbains	Collecte et valorisation des déchets	2 conducteurs	Conduire et utiliser tous types de véhicules. Réaliser l'entretien courant. Vérifier les organes de sécurité et signaler les dysfonctionnements.	Temps complet	Adjoint technique	Adjoint technique à adjoint technique principal de 1ère classe	Créations pour renforcer le service.
Direction de l'Environnement et des services publics urbains	Collecte et valorisation des déchets	1 adjoint au responsable de secteur	Seconder et remplacer le responsable en son absence.	Temps complet	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise à agent de maîtrise principal	Création pour renforcer le service.
Direction de l'Environnement et des services publics urbains	Propreté urbaine	1 responsable du plan propreté	Participer à la définition et suivre le plan propreté. Evaluer le niveau de propreté sur la base d'indicateurs objectifs. Participer aux projets.	Temps complet	Technicien	Technicien à technicien principal de 1ère classe	Création pour renforcer le service.

Annexe 1 à la délibération du Conseil de l'Eurométropole du 29 janvier 2021 relative à la création d'emplois permanents au titre de la Ville

Descriptif de l'emploi					Niveau du recrutement		Observations
Direction	Service	Intitulé du poste	Nature des fonctions	Durée hebdo de travail	Cadre d'emplois	Fourchette de grades	
Direction de la Culture	Conservatoire	1 gestionnaire scolarité	Organiser, gérer et suivre la scolarité des élèves. Préparer et organiser les concours d'entrée et examens.	Temps complet	Adjoint administratif ou rédacteur	Adjoint administratif principal de 2ème classe à rédacteur	Création dans le cadre du renforcement de l'équipe.

POINT 15 : AJUSTEMENT TECHNIQUE DU TABLEAU DES EMPLOIS - annexe 1

Annexe 2 à la délibération du Conseil de l'Eurométropole du 29 janvier 2021 relative à la création d'emplois permanents au titre de l'Eurométropole

Descriptif de l'emploi					Niveau du recrutement		Observations
Direction	Service	Intitulé du poste	Nature des fonctions	Durée hebdo de travail	Cadre d'emplois	Fourchette de grades	
Direction générale des services	Direction générale des services	1 secrétaire général	Participer au collectif de direction générale en apportant un appui dans la coordination des actions et des projets stratégiques et transversaux de la collectivité. Développer les synergies de collaboration au sein de l'administration et avec le Cabinet.	Temps complet	Administrateur ou ingénieur en chef	Administrateur à administrateur hors classe Ingénieur en chef à ingénieur en chef hors classe	
Direction générale des services	Direction générale des services	2 chargés de mission	Piloter, coordonner et/ou suivre des projets et dossiers spécifiques.	Temps complet	Attaché ou administrateur	Attaché à directeur Administrateur	Créations pour le "back office".
Direction Mobilité, espaces publics et naturels	Voies publiques	2 gestionnaires de travaux	Préparer, organiser et contrôler les travaux d'entretien. Participer à l'instruction des demandes d'occupation du domaine public et au traitement des dossiers de dégâts. Participer à l'encadrement des équipes.	Temps complet	Agent de maîtrise ou technicien	Agent de maîtrise à technicien	Création dans le cadre du transfert de l'A35.
Direction Mobilité, espaces publics et naturels	Voies publiques	2 chargés de gestion patrimoniale	Instruire les projets d'entretien et d'aménagement. Réaliser des dossiers d'opérations. Organiser et suivre la surveillance, l'évaluation et le suivi de l'état du patrimoine.	Temps complet	Technicien	Technicien principal de 2ème classe à 1ère classe	Créations dans le cadre du transfert de l'A35.
Direction Mobilité, espaces publics et naturels	Voies publiques	1 technicien inspection et programmation	Définir, programmer et suivre les inspections et travaux des ouvrages d'art. Encadrer une équipe.	Temps complet	Technicien	Technicien principal de 2ème classe à 1ère classe	Création dans le cadre du transfert de l'A35.
Direction Mobilité, espaces publics et naturels	Voies publiques	1 technicien études et travaux	Réaliser des études et travaux. Participer à la gestion des ouvrages d'art. Piloter des opérations d'entretien.	Temps complet	Technicien	Technicien principal de 2ème classe à 1ère classe	Création dans le cadre du transfert de l'A35.
Direction Mobilité, espaces publics et naturels	Voies publiques	1 gestionnaire inspection et programmation	Organiser et suivre les inspections. Participer à la programmation des travaux. Gérer et mettre à jour la base de données des ouvrages d'art.	Temps complet	Agent de maîtrise ou technicien	Agent de maîtrise à technicien	Création dans le cadre du transfert de l'A35.
Direction Mobilité, espaces publics et naturels	Voies publiques	1 responsable de section	Définir, programmer et suivre les travaux d'entretien et d'exploitation. Encadrer la section.	Temps complet	Technicien	Technicien principal de 2ème classe à 1ère classe	Création dans le cadre du transfert de l'A35.
Direction Mobilité, espaces publics et naturels	Voies publiques	1 responsable de section	Elaborer et suivre les plans de gestion et les programmes de travaux d'entretien. Instruire des projets d'aménagement. Encadrer la section.	Temps complet	Technicien	Technicien principal de 2ème classe à 1ère classe	Création dans le cadre du transfert de l'A35.
Direction Mobilité, espaces publics et naturels	Voies publiques	3 chefs d'équipe	Encadrer une équipe. Organiser et préparer les chantiers. Surveiller le réseau et coordonner les interventions. Gérer les matériels.	Temps complet	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise à agent de maîtrise principal	Créations dans le cadre du transfert de l'A35.
Direction Mobilité, espaces publics et naturels	Voies publiques	20 agents d'exploitation	Assurer l'entretien courant et la viabilité des routes afin de garantir la sécurité des usagers. Assurer le patrouillage de surveillance du réseau.	Temps complet	Adjoint technique	Adjoint technique à adjoint technique principal de 1ère classe	Créations dans le cadre du transfert de l'A35.
Direction Mobilité, espaces publics et naturels	Tramway et grands projets	2 chefs de projet	Piloter des projets d'infrastructures structurants et suivre les travaux.	Temps complet	Ingénieur	Ingénieur à ingénieur principal	Créations dans le cadre du transfert de l'A35.

**Annexe 2 à la délibération du Conseil de l'Eurométropole du 29 janvier 2021 relative à la création d'emplois permanents au titre de
l'Eurométropole**

Descriptif de l'emploi					Niveau du recrutement		Observations
Direction	Service	Intitulé du poste	Nature des fonctions	Durée hebdo de travail	Cadre d'emplois	Fourchette de grades	
Direction Mobilité, espaces publics et naturels	Déplacements	1 chef de projet requalification du réseau autoroutier	Proposer et développer la stratégie de requalification du réseau autoroutier au niveau de l'agglomération de Strasbourg. Piloter et/ou coordonner études et actions.	Temps complet	Ingénieur	Ingénieur à ingénieur principal	Création dans le cadre du transfert de l'A35.
Direction Mobilité, espaces publics et naturels	Administration générale et ressources de la DMEPN	1 comptable	Participer à l'élaboration des documents budgétaires. Assurer le suivi du budget et les opérations comptables. Editer les tableaux de bord.	Temps complet	Rédacteur	Rédacteur à rédacteur principal de 1ère classe	Création dans le cadre du transfert de l'A35.
Délégation Sécurité, prévention et sports	SIRAC	1 responsable de département	Encadrer et animer le département. Superviser les équipements techniques et suivre l'exploitation des voies rapides urbaines. Apporter conseil et expertise. Représenter si besoin le service.	Temps complet	Ingénieur	Ingénieur à ingénieur principal	Création dans le cadre du transfert de l'A35.
Délégation Sécurité, prévention et sports	SIRAC	1 technicien de maintenance	Assurer le suivi et l'entretien des équipements techniques. Etablir le programme de maintenance. Participer aux projets. Remplacer le responsable de département en son absence.	Temps complet	Technicien	Technicien principal de 2ème classe à 1ère classe	Création dans le cadre du transfert de l'A35.
Délégation Sécurité, prévention et sports	SIRAC	5 opérateurs régulation du trafic	Assurer la surveillance du trafic et de l'ensemble des équipements de signalisation dynamique. Informer les usagers sur les conditions de circulation.	Temps complet	Adjoint technique ou agent de maîtrise	Adjoint technique à agent de maîtrise principal	Créations dans le cadre du transfert de l'A35.

POINT 15 : AJUSTEMENT TECHNIQUE DU TABLEAU DES EMPLOIS - annexe 2

Annexe 3 à la délibération du Conseil de l'Eurométropole du 29 janvier 2021 relative à la suppression d'emplois au titre de la Ville

Descriptif de l'emploi					Niveau du recrutement		Observations
Direction	Service	Intitulé du poste	Nature des fonctions	Durée hebdo de travail	Cadre d'emplois	Fourchette de grades	
Direction de la Culture	Conservatoire	1 assistant de bibliothèque musicale	Accueillir, conseiller, orienter les utilisateurs . Participer à la réorganisation des fonds et assurer leur informatisation et leur classement. Préparer le matériel d'orchestre.	Temps complet	Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	Assistant de conservation à assistant de conservation principal de 1ère classe	Suppression d'emploi soumise au CT du 22/01/21.

POINT 15 : AJUSTEMENT TECHNIQUE DU TABLEAU DES EMPLOIS - annexe 3

Annexe 4 à la délibération du Conseil de l'Eurométropole du 29 janvier 2021 relative à la transformation d'emplois permanents créés précédemment

Descriptif de l'emploi					Niveau du recrutement		Observations
Direction	Service	Intitulé du poste	Nature des fonctions	Durée hebdo de travail	Cadre d'emplois	Fourchette de grades	
<i>Transformations avec incidence financière à la hausse</i>							
Direction de la Culture	TAPS	1 directeur du TAPS	Encadrer et animer le service. Piloter et coordonner la programmation des salles de spectacles et des manifestations d'été, et la mise en œuvre de manifestations spécifiques. Mettre en scène des spectacles de théâtre. Assurer la responsabilité en terme d'ERP et porter les licences 1, 2 et 3.	Temps complet	Attaché	Attaché principal à attaché hors classe	Modification de la nature des fonctions et de la fourchette de grades (avant calibré attaché à directeur).
<i>Transformations avec incidence financière à la baisse</i>							
Direction de la Culture	Action culturelle	1 chargé de mission patrimoine	contribue de manière décisive à l'animation et la valorisation du patrimoine architectural, matériel et immatériel de la Ville de Strasbourg	Temps complet	Attaché de conservation du patrimoine ou attaché ou ingénieur	Attaché de conservation à attaché principal de conservation Attaché à attaché principal Ingénieur à ingénieur principal	Modification de l'intitulé, de la nature des fonctions et de la fourchette de grades (avant responsable de la mission patrimoine calibré ingénieur à ingénieur principal et attaché à directeur).
<i>Transformations sans incidence financière</i>							
Direction Solidarités santé jeunesse	Lutte contre l'exclusion - CCAS	1 intervenant social	Participer à l'accueil et à l'accompagnement des sans abri. Participer à la mise en œuvre du dispositif d'accueil et d'hébergement d'urgence.	Temps complet	Moniteur-éducateur et intervenant familial	Moniteur-éducateur et intervenant familial à moniteur-éducateur et intervenant familial principal	Modification de l'intitulé, de la nature des fonctions et du cadre de recrutement (avant emploi spécifique art. 3-3-1° d'assistant éducateur).
Direction de la Culture	Musées	1 agent d'accueil et de surveillance	Accueillir et orienter le public, l'informer à sa demande. Veiller à la sécurité des biens et des personnes. Surveiller les collections.	Temps complet	Adjoint du patrimoine	Adjoint du patrimoine à adjoint du patrimoine principal de 1ère classe	Modification de l'intitulé et de la nature des fonctions (avant adjoint au responsable d'équipe d'agents d'accueil et de surveillance).
Direction de la Culture	Musées	1 électricien	Réaliser des travaux dans le cadre de la présentation des collections, des expositions et de la maintenance. Assurer la régie technique.	Temps complet	Adjoint technique ou agent de maîtrise	Adjoint technique à agent de maîtrise	Modification de l'intitulé et de la nature des fonctions (avant serrurier spécialisé des musées).

POINT 15 : AJUSTEMENT TECHNIQUE DU TABLEAU DES EMPLOIS - annexe 4

Annexe 5 à la délibération du Conseil de l'Eurométropole du 29 janvier 2021 relative aux emplois pouvant être pourvus le cas échéant sur la base de l'article 3-3-2° de la loi du 26/01/1984

Descriptif de l'emploi				Motivation du recours à l'art. 3-3-2°		
Direction	Service	Intitulé du poste	Créé par délibération du	Motifs	Niveau et type de diplôme	Expérience professionnelle requise
Direction de la Culture	Action culturelle	1 enseignant en danse	30/09/16	Nature des fonctions très spécialisées : dispenser un enseignement artistique spécifique et de renom dans sa discipline.	Diplôme d'Etat (DE) dans sa spécialité ou diplôme équivalent.	Expérience d'interprète de haut niveau requérant une expertise artistique dans la discipline enseignée et une expertise pédagogique diversifiée à différents niveaux d'enseignement.
Direction de la Culture	Conservatoire	1 enseignant en musique	29/09/17	Nature des fonctions très spécialisées : dispenser un enseignement artistique spécifique et de renom dans sa discipline.	Diplôme d'Etat (DE) dans sa spécialité ou diplôme équivalent.	Expérience d'interprète de haut niveau requérant une expertise artistique dans la discipline enseignée et une expertise pédagogique diversifiée à différents niveaux d'enseignement.
Direction de la Population, des élections et des cultes	Mission Participation citoyenne	2 chefs de projet démocratie locale	29/01/21	Besoins du service : forts enjeux en matière de démocratie locale et de participation citoyenne.	Bac+3/5 en sociologie, développement local, sciences politiques, ou équivalent.	Expérience confirmée dans les dispositifs, outils, démarches et instances de démocratie locale et de participation citoyenne requérant une expertise dans ce domaine, ainsi qu'une maîtrise des politiques publiques de la collectivité et du tissu associatif local, de la conduite de projets, et des techniques d'animation et de communication.
Direction Mobilité, espaces publics et naturels	Espaces verts et de nature	4 chargés des études faune, flore et milieux	27/06/08 27/06/08 20/12/13 23/10/20	Nature des fonctions très spécialisées : expertise en faune, flore et milieux.	BTSA gestion et protection de la nature ou équivalent.	Expérience dans les inventaires et suivis dans la spécialité requérant une expertise technique en faune, flore, gestion des milieux et restauration écologique, ainsi qu'une maîtrise des milieux alluviaux et de la gestion forestière.
Direction Mobilité, espaces publics et naturels	Espaces verts et de nature	1 chargé de projet "prospective plan canopée"	29/01/21	Nature des fonctions très spécialisées : expertise en géomatique.	Bac+5 en géomatique, aménagement, urbanisme ou développement des territoires, ou ingénieur des espaces végétalisés urbains, ou équivalent.	Expérience similaire requérant une expertise des outils et techniques SIG et de la modélisation de bases de données en vue de leur intégration dans un SIG, ainsi qu'une maîtrise du domaine de l'urbanisme (planification et aménagement) et des connaissances en végétalisation urbaine.
Direction Mobilité, espaces publics et naturels	Aménagement espace public	2 techniciens maîtrise d'ouvrage	29/01/21	Besoins du service : forts enjeux en matière de projets d'aménagement liés aux mobilités et à l'environnement.	Bac+ 2 en génie civil, aménagement urbain, ou équivalent.	Expérience similaire requérant une maîtrise des techniques d'aménagements urbains, en matière de conception et de pilotage de projets, ainsi qu'une connaissance de la réglementation des marchés publics.
Direction Mobilité, espaces publics et naturels	Voies publiques	2 responsables de section	29/01/21	Nature des fonctions spécialisées : expertise en entretien et exploitation des routes.	Bac+2/3 en travaux publics, VRD ou infrastructures, ou équivalent.	Expérience dans l'entretien et l'exploitation des routes requérant une expertise dans ce domaine et en travaux publics, ainsi qu'une capacité managériale.
Direction Mobilité, espaces publics et naturels	Voies publiques	2 chargés de gestion patrimoniale	29/01/21	Nature des fonctions spécialisées : expertise en entretien et exploitation des routes.	Bac+2 en travaux publics, VRD ou infrastructures, ou équivalent.	Expérience dans l'entretien et l'exploitation des routes requérant une expertise dans ce domaine, ainsi qu'une maîtrise des travaux publics.

POINT 15 : AJUSTEMENT TECHNIQUE DU TABLEAU DES EMPLOIS - annexe 5

Annexe 5 à la délibération du Conseil de l'Eurométropole du 29 janvier 2021 relative aux emplois pouvant être pourvus le cas échéant sur la base de l'article 3-3-2° de la loi du 26/01/1984

Descriptif de l'emploi				Motivation du recours à l'art. 3-3-2°		
Direction	Service	Intitulé du poste	Créé par délibération du	Motifs	Niveau et type de diplôme	Expérience professionnelle requise
Direction Mobilité, espaces publics et naturels	Voies publiques	1 technicien études et travaux	29/01/21	Nature des fonctions spécialisées : maîtrise en génie civil dans le domaine des ouvrages d'art.	Bac+2 travaux publics, génie civil ou ouvrages d'art, ou équivalent.	Expérience en ouvrages d'art requérant une maîtrise dans ce domaine (constructions neuves de ponts courants, pathologie des ouvrages d'art, équipements des ponts).
Délégation Sécurité, prévention et sports	SIRAC	1 technicien trafic	19/12/03	Nature des fonctions très spécialisées : expertise en travaux publics des réseaux.	Bac+2 en électrotechnique, électronique, ou équivalent.	Expérience requérant une expertise des travaux publics ou en génie civil, des normes et procédures de sécurité informatique et réseaux, une maîtrise logique informatique, électrique et électronique, des logiciels métiers spécifiques et des outils de simulation dynamique du trafic, et de la réglementation sur la signalisation routière, ainsi qu'une capacité à programmer des automates de commandes de feux et à réaliser des simulations de programmations.
Délégation Pilotage, ressources, environnement et climat	Direction de mission Transition énergétique, renouvelables et réseaux d'énergie	1 chef de projet énergies renouvelables	29/01/21	Besoins du service : forts enjeux en matière de transition énergétique.	Ingénieur en génie thermique ou équivalent énergéticien.	Expérience confirmée requérant une expertise technique et réglementaire du génie thermique et énergétique (transfert de chaleur, thermique du bâtiment, énergies renouvelables) et dans le montage de projets.
Direction Conseil, pilotage et affaires juridiques	Partenariats	1 contrôleur de gestion chargé du suivi des délégations de service public	29/01/21	Nature des fonctions très spécialisées : expertise en finances et comptabilité.	Bac+5 en AES, sciences économiques, finances, expertise-comptabilité, école de commerce, ou équivalent.	Expérience sur des fonctions similaires requérant une expertise des finances publiques et en comptabilité privée, en analyse et suivi financier (comptes de résultat, bilans et comptes d'exploitation), ainsi qu'une maîtrise des procédures de concession de marché public.
Direction des Ressources logistiques	Informatique	1 adjoint au délégué à la protection des données	29/01/21	Besoins du service : forts enjeux en matière de protection des données et mise en œuvre de la directive européenne afférente.	Ingénieur informatique ou bac+5 en droit du multimédia et des systèmes d'informations, ou équivalent.	Expérience dans le domaine de la protection des données personnelles requérant une expertise en la matière (RGPD, droit informatique et libertés, techniques d'évaluation et de maîtrise des risques).

POINT 15 : AJUSTEMENT TECHNIQUE DU TABLEAU DES EMPLOIS - annexe 5